ESTIMATES

Department of Justice Canada

Performance Report

For the period ending
March 31, 2000

Canada

Improved Reporting to Parliament Pilot Document

The Estimates of the Government of Canada are structured in several parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve.

The *Report on Plans and Priorities* provides additional detail on each department and its programs primarily in terms of more strategically oriented planning and results information with a focus on outcomes.

The *Departmental Performance Report* provides a focus on results-based accountability by reporting on accomplishments achieved against the performance expectations and results commitments as set out in the spring *Report on Plans and Priorities.*

©Minister of Public Works and Government Services Canada — 2000

Available in Canada through your local bookseller or by mail from

Canadian Government Publishing — PWGSC

Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-4/39-2000
ISBN 0-660-61433-2

101-03791/

Foreword

On April 24, 1997, the House of Commons passed a motion dividing on a pilot basis the *Part III of the Estimates* document for each department or agency into two separate documents: a *Report on Plans and Priorities* tabled in the spring and a *Departmental Performance Report* tabled in the fall.

This initiative is intended to fulfil the government's commitments to improve the expenditure management information provided to Parliament. This involves sharpening the focus on results, increasing the transparency of information and modernizing its preparation.

The Fall Performance Package is comprised of 83 Departmental Performance Reports and the President's annual report, *Managing for Results 2000.*

This ***Departmental Performance Report,*** covering the period ending March 31, 2000 provides a focus on results-based accountability by reporting on accomplishments achieved against the performance expectations and results commitments as set out in the department's *Report on Plans and Priorities* for 1999-00 tabled in Parliament in the spring of 1999.

Results-based management emphasizes specifying expected program results, developing meaningful indicators to demonstrate performance, perfecting the capacity to generate information and reporting on achievements in a balanced manner. Accounting and managing for results involve sustained work across government.

The government continues to refine its management systems and performance framework. The refinement comes from acquired experience as users make their information needs more precisely known. The performance reports and their use will continue to be monitored to make sure that they respond to Parliament's ongoing and evolving needs.

This report is accessible electronically from the Treasury Board Secretariat Internet site: http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dpre.asp

Comments or questions can be directed to the TBS Internet site or to:

Planning, Performance and Reporting Sector
Treasury Board Secretariat
L'Esplanade Laurier
Ottawa, Ontario, Canada
K1A OR5
Tel: (613) 957-7167
Fax (613) 957-7044

Department of Justice

Performance Report

For the period ending
March 31, 2000

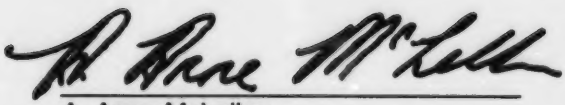

A. Anne McLellan
Minister of Justice and
Attorney General of Canada

Table of Contents

1.0 THE MINISTER'S MESSAGE 1

2.0 DEPARTMENTAL PERFORMANCE 3

2.1 Operating Environment 3
2.2 Performance Expectations and Chart of Key Results Commitments 5
2.2.1 Government Client Services Business Line 6
2.2.2 Law and Policy Business Line 6
2.2.2 Administration Business Line 6
2.3 Performance Accomplishments 7
2.3.1 Government Client Services Business Line 7
2.3.2 Law and Policy Business Line 12
2.3.3 Administration Business Line 27

3.0 CONSOLIDATED REPORTING 31

3.1 Sustainable Development Strategy (SDS) 31

4.0 FINANCIAL PERFORMANCE 33

4.1 Financial Performance Overview 33
4.2 Financial Table 1: Summary of Voted Appropriations 34
4.3 Financial Table 2: Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending 35
4.4 Financial Table 3: Historical Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending 36
4.5 Financial Table 4: Resource Requirements by Organization and Business Line 37
4.6 Financial Table 5: Non-Respendable Revenues 38
4.7 Financial Table 6: Statutory Payments 38
4.8 Financial Table 7: Transfer Payments 39
4.9 Financial Table 8: Contingent Liabilities 39

5.0 DEPARTMENTAL OVERVIEW 40

5.1 Mission 40
5.2 Mandate 40
5.3 Organization 41

6.0 OTHER INFORMATION 45

6.1 Contacts for Further Information and Website 45
6.2 Legislation Administered and Associated Regulations 46
6.3 Listing of Statutory and Departmental Reports 47

7.0 INDEX 50

1.0 The Minister's Message

I am pleased to present the Department of Justice's Performance Report for the period ending March 31st 2000. The report highlights legislative, policy and programming initiatives designed to address Canadians' concerns and increase public confidence in our justice system.

Protection of the public, the needs of victims, and crime prevention remain as key concerns for Canadians. As Minister of Justice I ensured that initiatives were developed in response to these concerns. In October 1999, I introduced Bill C-3, the *Youth Criminal Justice Act* as part of the Government's Youth Justice Renewal Initiative. The Bill provides a legislative base for a youth justice system that protects society, promotes values of accountability and responsibility, and helps to rehabilitate and reintegrate youth back into society. I also introduced Bill C-36, amendments to the *Criminal Code* that will toughen sentencing provisions for home invasions and criminal harassment.

Legislation to enhance the safety, security and privacy of victims of crime in the criminal justice system came into force on December 1, 1999. This Bill and a $25 million fund dedicated to improving victim-related initiatives were the result of close consultation with Canadians, provincial and territorial governments, and community organizations. Across the country Canadians also participated directly in developing and implementing projects funded by the Department's National Crime Prevention Strategy on Community Safety and Crime Prevention, which dedicates $32 million annually to community crime prevention. To date, some 1100 projects in over 40 communities across Canada have received support.

In my role as Attorney General of Canada I receive support from my Department to provide quality and timely legal and legislative services that assist other Ministers in achieving the Government's objectives. As Attorney General I also maintain a prosecution and mutual assistance and extradition role to combat organized crime. I am pleased to report on our accomplishments in working with the Department of Finance and other departments in developing Bill C-22, the *Proceeds of Crime (Money Laundering) Act.* Bill C-22, which received Royal Assent on June 29, 2000, makes reporting of suspicious transactions, including cross-border currency transactions, mandatory, thereby targeting money-laundering operations. It also establishes the Canadian Financial Transactions and Reports Analysis Centre to examine these transactions.

In May 2000, I responded to the Report of the joint Parliamentary Committee on Custody and Access with the Government of Canada's strategy for reform of the family law system dealing with child custody and access. The strategy defines key directions for reform and supports the Committee's recommendations for a child-centred approach to custody and access issues.

Over the years, instances of animal abuse, often a pre-cursor to domestic and other forms of violence and abuse, resulted in Canadians sending a strong signal that the criminal justice system should treat these abuses more seriously. Therefore, on December 1, 1999, I introduced an omnibus bill centering legislative amendments to strengthen and modernize the current animal cruelty laws. The Bill also included a separate and distinct criminal offence of disarm or attempt to disarm police officers, in recognition of the serious danger police officers face when they are deprived of their weapon as they carry out their investigations and make arrests.

The Department also worked diligently to help ensure that strengthened impaired driving laws were enacted. These came into force last June.

I am also pleased to comment on the continuing progress that has been made in ensuring that Canada is not a safe haven for those involved in war crimes, crimes against humanity or other reprehensible acts during times of war. In co-operation with the Department of Foreign Affairs and International Trade, the Department of Justice developed Bill C-19, the *Crimes Against Humanity Act*, which has received royal assent.

Respect for Canadian diversity is the hallmark of the Department's work. Approaches to justice issues that incorporate gender analysis, cultural diversity and traditional Aboriginal values, as well as broad consultations with Canadians from all walks of life and backgrounds have informed and strengthened the Department's policy, legislative and programming initiatives. This builds confidence in our justice system and helps maintain Canada's reputation at home and abroad as a nation of freedom and social justice.

I am proud to report on the Department's achievements.

A. Anne McLellan
Minister of Justice and Attorney General of Canada

2.0 Departmental Performance

2.1 Operating Environment

Stakeholders and Clients

The Department is responsible for implementing several large national initiatives in partnership with other federal departments and provincial and territorial governments. The Firearms Control Program, the Crime Prevention Initiative, the Child Support Program and the Youth Justice Strategy are four such initiatives. The Department is responsible for developing policies, laws and programs that will foster a fair, effective, efficient and accessible justice system in which Canadians can have confidence. To meet this challenge, it must work with federal, provincial, municipal, international and non-governmental partners, including non-profit and volunteer organizations to advance the government's justice agenda. The Department of Justice is also responsible for the provision of legal and legislation services to all ministers and their respective departments and to most federal agencies. To this end federal departments and agencies are full participants in the legal service delivery process.

Objective

To provide the Government of Canada and federal departments and agencies with high-quality legal services, have superintendence of all matters connected with the administration of justice in Canada which are not within provincial or territorial jurisdiction and to propose policy and program initiatives in this context with a view to ensuring that Canada is a fair, just and law-abiding society with an accessible, equitable, efficient and effective system of justice.

Strategic Priorities

The following strategic priorities are the Department's commitments on how key results will be demonstrated to Canadians, presented in this section in the Chart of Key Results Commitments.

- Public confidence and trust in the justice system.
- An equitable and accessible justice system that is responsive to the needs of an evolving and diverse population.
- A balanced approach to criminal justice.
- Integrating Justice policies with the government's broad policy agenda.
- Ensuring that Government is well served with high quality legal services.

- Focus on the areas where highest value to government can be provided.
- Leadership and excellence in areas of law and policy and international justice issues through proactive and coherent policy and operations approaches.
- Strategic partnerships between the Department and client departments and agencies.

The Department is also committed to ensuring a representative, motivated and productive workforce and to creating the optimal workplace environment.

Challenges

Our society is changing rapidly - globalization and international pressures, greater ethno-cultural and demographic diversity, new technologies and the evolving aspirations of Canadians are presenting the Department with a growing array of complex social policy issues.

Justice issues will continue to figure prominently in the government's agenda, particularly with the priority attached to protecting the safety and security of Canadians.

The goal of the Department is to build confidence and trust in the justice system by making it more responsive, equitable, effective, accessible and reflective of the diversity, values and aspirations of Canadian society.

The challenges are many. They include: responding to Canadian's desire to be actively involved in justice policy development; demonstrating federal leadership, while addressing questions the provinces may have about that role; devising integrated and durable responses that are feasible from both a justice system and fiscal perspective; ensuring effective linkages between the policy and government client services functions of the Department; meeting contemporary needs for policy development, such as horizontal policy making and effective policy research; fostering the Government's safety and security agenda by dealing with the significant increases in the volume and complexity of federal prosecutions, occasioned in part by *Charter* challenges and by proceeds of crime procedures.

The Department of Justice is responsible for the provision of legal services to government. It performs this function within an environment which is constantly changing, and this fact requires the Department to be as dynamic as the forces acting upon it. The demands for legal and legislative services are placing a considerable strain on the resources available to the Department of Justice to deliver these services. Legal issues are becoming increasingly complex and cut across the affairs of several departments and agencies. In order to maintain and enhance the confidence which the government places in the Department of Justice, there exists the critical requirement to attract and retain high quality staff throughout the Department.

The provision of high quality and cost-effective legal services to federal departments enhances their capacity to better serve Canadians. This role of being a provider of quality legal services to individual departments must be carried out in a manner consistent with our central agency role of supporting the interests of the government as a whole and reconciling the often diverging legal interests of these departments.

2.2 Performance Expectations and Chart of Key Results Commitments

To provide Canadians with:	To be demonstrated by:
Legal services to the Government of Canada and its departments and agencies.	• Strategic partnerships between the Department and client departments and agencies. • New and innovative legal service delivery mechanisms. • Client satisfaction with timeliness, cost-effectiveness and quality. • Leadership, nationally and internationally, in emerging areas of law.
A justice system that responds to public concerns about safety and security, meets the needs of a modern pluralistic society and reflects the values of Canadians.	• Introducing justice policies contributing to comprehensive, integrated federal policy responses with respect to families, children and youth, Aboriginal people and the information society. • Implementing the government's safety and security agenda through a balanced approach to criminal justice. • Strengthening confidence and trust in the justice system and working towards an equitable and accessible justice system responsive to the evolving needs of a diverse population. • Working towards an integrated justice system that is cost-effective, citizen-centred and linked to the community. • Leadership on international justice issues through proactive and coherent policy and operations approaches.

In its 1999-00 Part III of the Main Estimates the Department identified performance expectations which are summarized below for each of its three business lines.

2.2.1 Government Client Services Business Line

- *Developing strategic partnerships with Client Departments to build on Client Driven Services (CDS) Initiative.*
- *Identifying more innovative and cost-effective approaches to client services delivery.*
- *Promoting the use of dispute resolution.*

2.2.2 Law and Policy Business Line

- *Improving equity and accessibility in the justice system to ensure that it is responsive to the needs of an evolving and diverse population.*
- *Enhancing the capacity of the justice system to respond to the particular issues facing families, children and youth and Aboriginal people.*
- *Developing a comprehensive strategy to deal with crime and violence and making criminal procedures more efficient and effective in partnership with provincial and territorial governments and citizens.*
- *Leadership in emerging areas of law & justice issues.*

2.2.2 Administration Business Line

- *Developing and executing strategy to support an integrated approach to human resource management.*
- *Allocating resources efficiently and effectively to support departmental priorities.*

2.3 Performance Accomplishments

Financial Information

Business Lines	(millions of dollars) 1999-2000 Planned Spending	*Total Authorities*	Actual
Government Client Services	162.5	*186.9*	**195.5**
Law and Policy	432.8	*491.9*	**472.7**
Administration	33.7	*48.9*	**48.0**
Total Department	629.0	*727.7*	**716.2**

Total Authorities are main estimates plus supplementary estimates plus other authorities.
Due to rounding, figures may not add to totals shown.

The figures shown in the above table and those found in Section IV of this Report are based on the Department's Planning, Reporting and Accountability Structure (PRAS) as tabled in its 1999-00 Estimates Part III.

The following accomplishments are described more in terms of activities and outputs than results. The Department is working to improve its result measurement and reporting, and accountability to Canadians, Parliamentarians and clients. Some performance measures have been identified and these will continue to be refined as a means of assessing the Department's progress and enhancing its ability to report on its performance in relation to its key goals and strategies.

2.3.1 Government Client Services Business Line

Planned Spending (1999-00 RPP)	**$162,500,000**
Total Authorities (Public Accounts)	$186,953,345
1999-00 Actuals (Public Accounts)	$195,459,016

Client Driven Services (CDS)

- The Department concluded agreements with the majority of client departments and agencies in government. These agreements are the result of a joint planning and partnering process with client departments to identify legal service priorities, measure client satisfaction, develop efficient approaches, and assess the costs of the services provided.

- Two surveys of the legal services provided by the Department of Justice were conducted during the 1999-2000 fiscal year and both concluded that client departments were very satisfied. At the same time, it is clear that problems do exist and need to be addressed, particularly in view of the increased importance that legal factors have taken on in contemporary Canadian society.

Reference Level Review (RLR)

The review confirmed that the Department of Justice was under-funded and it identified both short term and long term challenges that the Department faced in managing its legal practice and identified the need for incorporating strategic management tools and techniques in order to resolve identified workload issues.

- As a result, a number of projects and activities aimed at improving the management of the legal practice and thus achieving the goal of delivering quality and cost-effective legal services have been initiated during the 1999-2000 performance period. These, and others that were already under way prior to the review, are described in the following paragraphs.

Management and Accountability

- Progress has been made in this area through the creation and workings of the Business Management Board, including the gaining of increased understanding of the costs associated with the delivery of legal services.

- Recognizing the need to shape its future, the Department of Justice and the Treasury Board Secretariat initiated, in support of the RLR exercise, two additional reviews: Government Legal Risk Management Review and the Criminal Process Efficiencies Review (or Phase IV of the Federal Prosecutions Service initiative, FPS).

Public Key Infrastructure

Collective Results

Public Key Infrastructure (referred to as PKI) is the use of technology according to established policies in order to provide for secure and confidential electronic communications. The attributes of PKI are: i) confidentiality, ii) integrity, iii) authenticity, and iv) non-repudiation. PKI will provide the *secure electronic signatures* contemplated by Parts 2 and 3 of the *Personal Information Protection and Electronic Documents Act*, which Parts came into force on May 1, 2000.

The Government of Canada PKI Secretariat was created under the auspices of the Treasury Board of Canada Secretariat with respect to the Treasury Board policy governing PKI.

- Within the Legal Operations Sector of Justice, the Treasury Board Legal Services Unit of the Public Law and Central Agencies Portfolio has been providing legal advice and support to the PKI Secretariat.

PKI is also horizontal in nature because each department has some authority with respect to the implementation of PKI as far as their own operations are concerned. As a result, other Departmental Legal Services Units are providing legal advice and support to their respective client departments.

Government On-Line

The Government On-Line Strategy was announced in the 1999 Speech from the Throne and in the 2000 Federal Budget. The purpose of the Strategy is to ensure that the Government of Canada is "known around the world as the government most connected to its citizens, with Canadians able to access all government information and services on-line at the time and place of their choosing" by 2004.

The Treasury Board Secretariat has been assigned a lead role for Government On-Line concerning interdepartmental coordination and the development of common infrastructures supporting the Strategy.

- The Legal Operations Sector of Justice, through the Treasury Board Legal Services Unit of the Public Law and Central Agencies Portfolio has been providing, and will continue to provide legal advice and support to the Treasury Board Secretariat with respect to its role.
- In addition, all government departments will be required to implement the Government On-Line Strategy. Consequently, other Departmental Legal Services Units will be providing functional advice and direction to their respective client departments as they restructure their operating programs for the Internet.

Civil Litigation

Leadership in civil litigation within Government with strong partnerships with clients

The Department maintained its leadership in civil litigation with its depth of knowledge of crown law, its particular capacity to understand the context within which the government operates and the unique perspective of the Attorney General by undertaking various initiatives such as:

- The re-establishment, after a four-year interruption, of the national Civil Litigation Conference bringing together departmental litigators from across the country to learn and discuss issues of law pertaining to civil litigation and the role of the Attorney General.

- The establishment of a project entitled "*The Strengthening Operations/Policy Linkages Project*" to strengthen linkages between the Department's legal and policy functions.

Strong partnership with clients with a whole of Government approach

- The Department continued its commitment to improve its capacity to work in partnership with individual departments and central agencies. While there were lessons to be learned following the decision on *Marshall*, the Department managed a number of other major cases in strong partnership with client departments to ensure that all government interests were appropriately taken into account in the coordination of litigation strategies. Such is the case of the *Hepatitis C* litigation and the "*European Union v. Canada – Patent Protection for Pharmaceuticals*" case where the Department worked closely with officials from the Department of Foreign Affairs and International Trade, Industry Canada and Health Canada. Had the EU won, the generic drug companies would have had to wait from three to six years longer—potentially losing revenues of $1.8 to $3.6 billion. For Canadians, the successful ruling meant access to low-cost prescription medicine as soon as possible.

A national practice interconnected across the country

- As in the past, the litigation function was supported by Justice's representation in every government department, and its position as a truly national law firm interconnected across the country with presence in every region including Nunavut, Canada's new territory. The Department continued to adapt its civil litigation practice to new technology incorporating document management tools in major cases that require massive production of documents sometimes in the millions of pieces of paper. This technology was used in cases such as the *Hepatitis C* litigation and the *APEC Inquiry*.

Legislative and Regulatory Review:

- The Interdepartmental Steering Committee on the Review of the Legislative and Regulatory Processes, with support particularly from the Legislative Services Branch of Justice and the Legislation and House Planning Secretariat of PCO, has continued its work in support of the 1999 Cabinet Directive on Law-making. The work includes the preparation of the second edition of the *Guide to Making Federal Acts and Regulations / Loi et règlements : l'essentiel*, a detailed reference document on the legislative processes. It also includes the development of a comprehensive 3-day training program in conjunction with Consulting and Audit Canada. Members of the Committees support group have also participated in a variety of other initiatives relating to the choice of instruments for implementing policy objectives, including the preparation of a case-study of instrument choice in relation to impaired driving.

Legislative and Regulatory Content Review:

- A systematic review of new regulations to identify problems and ensure that they are avoided or corrected in future regulations is underway.

Legislation Information Management System (LIMS):

LIMS is a project to totally redevelop the informatics environment for the drafting, printing, electronic publishing and data management of federal bills, statutes and regulations. It involves close cooperation with the *House of Commons, the Senate, Privy Council Office and the Canada Gazette Directorate of Public Works and Government Services Canada.*

- The project has advanced significantly during 1999-2000, and the major goal of that year was met with the acquisition of software to handle the complex printing needs for federal legislation. Another important step was hiring into the LIMS team the person formerly responsible for publication of the *Canada Gazette*. The development of the structural definitions for our documents, which lie at the heart of the new system, progressed well. Ultimately, the implementation of this system will improve the quality and timeliness of the publication of legislation while reducing the government's costs.

2.3.2 Law and Policy Business Line

Planned Spending (1999-00 RPP)	**$432,800,000**
Total Authorities (Public Accounts)	$491,868,681
1999-00 Actuals (Public Accounts)	$472,723,682

The overriding objective of the Department's policy business line is to support the Minister in ensuring that Canadians have a fair, effective, affordable and well functioning justice system that responds to their concerns about safety and security, meets the needs of a modern pluralistic society and reflects their values.

The Department's policy efforts set out in the 1999-2000 Report on Plans and Priorities focussed on the following strategic themes:

- Introducing justice policies integrated with the government's broad policy agenda in order to deal with complex issues comprehensively and systematically;
- Implementing the government's safety and security agenda through a balanced approach to criminal justice;
- Strengthening confidence and trust in the justice system;
- Providing leadership in international justice issues through proactive and coherent policy and operations approaches;
- Working toward an integrated justice system that is cost-effective, citizen-centred and linked to the community; and
- Working toward an equitable and accessible justice system responsive to the evolving needs of a diverse population.

Accomplishments are grouped under these themes.

Integration of justice policies with government's broad policy agenda

Collective Results

Child Support

The federal child support reforms came into force May 1, 1997. In co-operation with the provinces and territories, the Department of Justice continues to implement and monitor legislative changes to Canada's child support system and communicate them to Canadians.

By March 31, 2000 the department:

- Implemented the Federal Child Support Guidelines in all jurisdictions and 12 of 13 provincial and territorial governments had adopted child support guidelines for matters falling within their jurisdiction.

- Released a consultation paper, entitled *Federal Child Support Guidelines: A Review of Technical Issues and Proposed Solutions* and invited feedback on certain issues, principally technical, regarding the guidelines. Following a review of the results, minor amendments will be recommended.

- Child Support Team organized a meeting for the Federal-Provincial-Territorial Reciprocal Enforcement of Support/Maintenance Orders Working Group in Ottawa to discuss inter-jurisdictional support order recognition and enforcement issues. Also attending were international family maintenance officials from the United States, Poland and Norway who discussed the establishment of reciprocity arrangements and shared information on reciprocal processes.

Family Violence Initiative

The Department of Justice continued to work in close partnership with provincial and territorial officials to promote an integrated justice system response to family violence.

- Department released comprehensive guidelines for police and Crown prosecutors on criminal harassment or stalking. These guidelines were developed together with provincial-territorial and front-line criminal justice officials and seek to promote victim safety. The guidelines have been widely distributed across the country and are being incorporated into training programs for criminal justice professionals.

Child Victims Project

Public and federal-provincial-territorial consultations on the Department's "Child Victims and the Criminal Justice System" paper commenced in November 1999.

- The results of these consultations will lead to comprehensive review of the criminal law relating to offences against children, children's testimony, age of consent to sexual activity, and sentencing of offenders against children. These consultations are also facilitating the establishment of linkages between the criminal justice and social services sector to promote enhanced information exchange and to strengthen joint preventative and enforcement measures.

Custody and Access

The Department of Justice responded to the Report of the joint Parliamentary Committee on Custody and Access in May 1999.

- Department developed the strategy for Reform which highlighted four principles:
  - promoting child-centred reforms;
  - working with federal-provincial-territorial governments;
  - developing family law reforms with an holistic approach; and
  - recognizing that no one model of post-separation parenting would be ideal for all children.
- The Department is working closely with the provinces and territories to develop integrated reforms that will focus on a more child-centred approach for determining optional arrangements for children after a divorce. The Department is also carrying out the necessary research to develop options for reform. A consultation with Canadians on the options for reform will be run jointly with the provinces and territories starting in the late fall 2000.

National Children's Agenda

The Department of Justice is working closely with a number of other federal departments, provinces and territories, and non-governmental organizations on the Federal Children's Strategy (FCS), announced in the October, 1999 Speech from the Throne, and the broader National Children's Agenda (NCA). The Department received $29 million to extend for two years the financial assistance it provides to province and territories for child-centred, family law services, such as parenting information and skills development, mediation and improved support enforcement programs.

Aboriginal Justice Strategy

In 1999-2000, the Aboriginal Justice Strategy continued to address the needs of Aboriginal people and communities by supporting community justice programs, participating in self-government negotiations on the administration of justice, engaging in policy development.

- The AJS supported 85 Aboriginal justice program agreements serving over 270 Aboriginal communities in 11 provinces and territories. These programs are cost-shared with the provinces and territories, and serve Aboriginal people on and off-reserve, in rural and urban settings and North of 60. The programs are designed and managed by Aboriginal people and organizations, including First Nations, Tribal Councils, Aboriginal women's groups, Friendship Centres, and urban Aboriginal coalitions. These programs focus on alternative measures and diversion for youth and adults, mediation and alternate dispute resolution for civil, family and child welfare matters, circle sentencing and elder participation in sentence advisory processes, and support for Aboriginal justices of the peace.

- These community-based healing and reconciliation programs complement the initiatives undertaken by the National Centre for Crime Prevention, the Native Courtworker Program, and the Youth Justice Renewal program. Together, these initiatives provide opportunities for Aboriginal communities to take an active role in the administration of justice, and for offenders, victims, and others affected by the behaviour to find ways of addressing their needs for healing and reconciliation.

- In addition, the AJS has participated in 17 self-government negotiations on the administration of justice. These negotiations seek to reach agreements which will permit the Aboriginal community to have the authority to enforce their own laws, within the framework of the existing justice system and the Canadian Charter of Rights and Freedoms.

- The Aboriginal Justice Learning Network continued its outreach and education activities, under the general direction of an Aboriginal Advisory Committee and Elders' Panel composed of representatives from across Canada who work in the area of Aboriginal community justice. The AJLN conducted a variety of training and outreach activities, distributed to Aboriginal communities, judges, prosecutors and police a regular newsletter on Aboriginal justice (*The Link*), and organized a major conference for Saskatchewan Aboriginal community justice workers, which enabled them to receive training and to share experiences and best practices.

The AJS is due to sunset substantially in March 2001. Work was begun to seek renewal of the Strategy so as to avoid an interruption of existing programs. A final evaluation report is to be completed by November 2000.

Electronic Commerce and Privacy in the Private Sector

- In co-operation with the Department of Justice, Industry Canada re-introduced the electronic commerce and technology bill as C-6 in October 1999. In a related initiative, the Department also worked with the Uniform Law Conference of Canada towards the approval in September 1999 of the Uniform Electronic Commerce Act (UECA) for use by the provinces and territories. The purpose of Bill C-6 and the UECA is to promote and set in place an approach to electronic commerce legal issues that is harmonized throughout Canada as well as internationally, and to provide certainty and security for users of electronic technology.

Information Law

The advent of electronic commerce and the recent progress of Bill C-6 through the legislative process have stimulated the interest of Canadians in the adequacy of laws pertaining to privacy. Concerns have been expressed that current laws are inadequate to protect the privacy of Canadians. As part of its ongoing work, the Department has closely monitored and tracked privacy issues and trends to assess the need to reform.

The Law Commission of Canada

The Department continues to benefit from a close and collaborative relationship with the Law Commission of Canada. There are regular meetings between the Department and the Commission to share information and research results, and ongoing discussions concerning research agendas. On March 13, 2000, the Commission submitted to the Minister its report on the issue of child abuse in Canadian institutions.

A balanced approach to criminal justice

Youth Justice Policy

During 1999-2000, the Department made significant progress with implementation of the government's strategy for the renewal of youth justice, first announced in May 1998. The strategy is focused on prevention, meaningful consequences for crimes committed by youth and an intensified approach to rehabilitation and reintegration of young offenders. An element of the strategy is to strengthen the participation of traditional stakeholders and to extend an invitation to other parties interested in youth justice issues to become involved.

- A cornerstone of the strategy is the new youth justice legislation, which the Minister of Justice re-introduced in the House of Commons on October 14, 1999. Bill C-3, the *Youth Criminal Justice Act* was given second reading in November 1999 and placed before the House of Commons Standing Committee on Justice and Human Rights. The

Standing Committee listened to a wide range of witnesses during hearings in February and March 2000.

Implementation of the strategy is being undertaken in close collaboration with provincial and territorial governments and is made possible by the allocation of new resources over three years beginning in 1999-2000.

Youth Justice Cost-sharing Program

The additional resources identified in the federal budget of February 1999, in the context of the Youth Justice Renewal Strategy, provided an opportunity to negotiate new financial arrangements with the provinces and territories.

- Temporary arrangements were put in place for 1999-2000, while long-term arrangements to prepare for, support and complement the proposed new youth justice legislation were negotiated with the jurisdictions. By the end of March 2000, intensive federal-provincial-territorial consultations were about to conclude with joint recommendations for new five-year agreements for the period of 2000-01 to 2004-05.

The proposed agreements are expected to play a major role in the implementation of the Renewal Strategy, in keeping with the new legislation. Consistent with the Social Union Framework Agreement, they build upon a co-operative and dynamic relationship with the provinces and territories to promote shared objectives in the area of Youth Justice through joint planning, flexible financial management, public accountability, transparency, and dispute avoidance.

Firearms Control

The Canadian Firearms Program began actual implementation in December of 1998. Since that time it has proven to be of significant public benefit.

- The work of the Canadian Firearms Registry helped Canadian and American authorities to uncover one of the largest known gun smuggling operations in North America; over 3700 potentially dangerous sales have been investigated; 713 licence applications have been refused; and 930 licences have been revoked (this is 15 times higher than the total of the five previous years).

- During 1999-2000, the opting-out of key provinces and territories, and their challenge to the constitutionality of the legislation in the Supreme Court seriously impaired the basic design model for the program making the original planning assumptions invalid; and overly complicated forms were prone to high error rates leading to significant backlogs and delays in the processing of applications and the issuance of licences.

- In March 2000, the Canadian Firearms Centre planned and is implementing a Program Improvement Plan with the aim of increasing demand and capacity to ensure that licences have been issued to the vast majority of firearms owners before January 1, 2001.

Organized Crime

The Department continues to pursue legislative and prosecutorial strategies to meet the major problem of organized crime (Please also refer to Organized Crime (internationally) on page 23).

- The Department worked with the Department of Finance and other departments in developing Bill C-22, the *Proceeds of Crime (Money Laundering) Act*. In December, 1999, Federal-Provincial Territorial Ministers responsible for Justice addressed the general issue of organized crime and created a Deputy Ministers Steering Committee, with a mandate to identify further initiatives targeting organized crime. In this context, the Department is considering proposals for new legislative measures.

- Another key area of the departmental strategy, the Anti-Smuggling Initiative (ASI), was renewed in 1997. The Department has also been central to several major organized crime prosecutions, including the Manitoba Warriors case. Operational co-ordination has been improved and increased between the Federal Prosecution Service and the RCMP (particularly in Ontario and British Columbia), and through the National Coordinating Committee on Organized Crime.

Victims of Crime

Improving the confidence of victims of crime in the justice system is a top priority of the government.

- The Department has been implementing the Government's Response to the Report of the Standing Committee on Justice and Human Rights – *Victims Rights - A Voice Not a Veto* through legislative reform and the establishment of the Policy Centre for Victims Issues to co-ordinate all federal initiatives and to promote federal–provincial-territorial initiatives to benefit victims.

- Changes to the law in 1999 (Bill C 79 - now S.C. 1999, c. 25) are built on previous law reform initiatives to enhance the safety, security and privacy of victims of crime in

the criminal justice system. These amendments ensure that victims are informed about opportunities to prepare and read victim impact statements in court, require police and judges to consider the safety of victims in all bail decisions, expand protection for victims and witnesses when giving testimony and permit judges to ban the publication of the identity of victims and witnesses in appropriate circumstances. Reforms to the *Criminal Code* victim surcharge provisions now require all offenders to pay an automatic victim surcharge (an additional money penalty) of a fixed amount, with increased amounts in appropriate circumstances, which will increase revenue for provinces and territories to fund victim services.

- At the beginning of 2000, the Government of Canada announced it would also provide $5 million per year (for five years) to fund the Policy Centre for Victims Issues. The Centre was established in 1999 to ensure that the perspective of victims of crime is considered in the development of federal policies and legislation. The resources will be used for research, consultation, public education and awareness and to support innovative programs and assistance to ensure that the situation of the victim in the judicial process continues to improve.

Disarming a Peace Officer

- Bill C-17, *An Act to amend the Criminal Code (cruelty to animals, disarming a peace officer and other amendments) and the Firearms Act (technical amendments)* was introduced in the House of Commons on December 1, 1999. It will create a distinct offence of disarming, or attempting to disarm police officers. This measure recognizes the serious danger faced by officers when investigating and effecting arrests, if they are deprived of their weapons. The offence carries a maximum penalty of five years imprisonment.

Impaired Driving

- Bill C-18 was introduced on December 1, 1999, as part of the Government's commitment to follow through on a series of Criminal Code amendments dealing with impaired driving. These amendments increase the maximum penalty for impaired driving causing death from 14 years to life imprisonment, and allow police officers who are investigating a collision involving injury or death to apply by telephone for a warrant to obtain a blood sample from a driver believed to be drug impaired. These amendments build upon Bill C-82 amendments, which increase mandatory minimum prohibition from three months to one year on first offence and maximum penalty for driving while disqualified to five years from two years.

Provocation, Self-defence and Defence of Property

In June 1998, the Department released a consultation document entitled "Reforming *Criminal Code* Defences: provocation, self-defence and Defence of Property".

- As a follow-up, the Department also held several face-to-face meetings with various groups interested in criminal justice issues to discuss the contents of the paper and options for reform. The Department continues to examine these issues and to work with criminal justice partners to build consensus for reforming these areas of criminal law.

Cruelty to Animals

The Department issued a consultation paper entitled "Crimes Against Animals" in September 1998. The paper, which was distributed to provincial government departments, agricultural associations, hunting and trapping organizations, the medical research community, animal welfare organizations, veterinary associations, the legal community and the general public, generated considerable interest and demonstrated the public's clear desire for stronger and more effective animal cruelty laws.

- On December 1, 1999, the Minister of Justice introduced amendments to the *Criminal Code* to strengthen and modernize the existing animal cruelty provisions, as part of an omnibus bill containing various amendments (See Bill C-17).

Corporate Criminal Liability

The tragedy at the Westray Mine in 1992 led to a provincial public inquiry which, in 1997, recommended *inter alia* that the approach of Canada's criminal law to corporate criminal liability be revisited. In response to this recommendation, as well as a request from the Attorney General of Nova Scotia and growing interest from members of Parliament,

- The Department began an examination of the law in this area, in terms of both the liabilities under the criminal law of corporations themselves, and also the liability of directors and employees of corporations.

DNA

The Department continued its efforts in support of DNA legislation and program initiatives. Bill C-104 came into force in 1995. This enactment established the DNA warrant scheme and set the Government's legislative strategy in this area as well as authorizing the development of a DNA data bank.

- The Department subsequently assisted in developing Bill C-3, the DNA Identification Act, in 1998, which was then amended by Bill S-10, An Act to Amend the National Defence Act, the DNA Identification Act and the Criminal Code. Parallel to this legislative plan, the Department has been active in supporting the establishment of the National DNA Data Bank slated for implementation in July 2000.

Public confidence and trust in the justice system

Grants and Contributions – The Public Legal Education and Information (PLEI) Program

PLEI contributes to increased public confidence and trust in the justice system. By providing PLEI, the government through Department of Justice helps citizens to increase their knowledge and general awareness about Canada's judicial system so that they are better equipped to appreciate and participate in the justice system should the need arise.

Through contribution funding to public legal education organizations, the Department's Programs Branch has invested in excess of $1 million during the past fiscal year in the development of PLEI products including, for example, brochures, videos, workshop modules, learning aids for teachers, speakers, referrals and dial-a-law centres. During the year, PLEI organizations disseminated information specific to the issues of crime prevention, family violence, child support, and other departmental initiatives such as dispute resolution and sentencing.

The Grants and Contributions Program

The department spent $3,232,824 on 105 projects, as well as annual contributions and project funding for Public Legal Education and Information. Examples of projects funded under the program include brochures on abuse of the elderly and the provision of bursaries to students for papers on methods of dispute resolution.

Lawful Access

The government has initiated a five-year project to aid law enforcement and national security agencies in finding solutions to the technical and legal problems created by new and emerging technologies. Solutions to these problems will address the need to obtain lawful access to electronic communications and stored electronic data. The ability to maintain lawful access to communications, while preserving legitimate privacy interests, is an integral part of crime prevention strategies, which target organized crime and their various activities. The Department of Justice is responsible for developing legislative policy and providing legal advice in this endeavor.

- In 1999, consultations with the Canadian Association of Chiefs of Police resulted in a discussion paper, which outlined many of the issues such as interception capability, transborder search and seizure, tracing of electronic communications, cryptography and satellite telephony.

- The Department of Justice has also actively participated in international initiatives dealing with computer-related crime, including those of the Council of Europe, the Group of Eight, the United Nations and the Commonwealth Secretariat.

Leadership on international justice issues through proactive and coherent policy and operations approaches

Collective Results

Private International Law Area

- The Department has continued to contribute to the harmonization of private international law through participation in international organizations such as the Hague Conference on Private International Law, Unidroit, the United Nations Commission on International Trade Law (UNCITRAL) and in regional organizations such as the Organization of American States (OAS). Current areas of focus for improvements by our officials through these avenues include international commercial law, judicial cooperation and enforcement of judgments, family law and child/adult protection, as well as protection of property.

Rights of the Child

- The Department was an active participant in the negotiation of the Optional Protocol to the United Nations Convention on the Rights of the Child on the Sale of Children, Child Prostitution, and Child Pornography. Negotiations on the Optional Protocol were concluded in March 2000 and it was adopted at a special session of the General Assembly of the United Nations on May 25, 2000. The Optional Protocol will serve to strengthen international standards prohibiting the sale of children and child sexual exploitation as well as to enhance opportunities for international co-operation in this regard.

- The Department of Justice is also working with other federal partners including the Department of Foreign Affairs and International Trade, the Royal Canadian Mounted Police, the Criminal Intelligence Service Canada and the Ministry of the Solicitor General to support implementation of the 1997 reforms to the Criminal code relating to child sex tourism.

International Criminal Justice

Canada is facing increasing demands for cooperative efforts on a wide range of transnational crime issues. In addressing international criminal justice, the Department is responsible for legal advice, policy development, the negotiation of enabling instruments and ensuring the implementation of agreements.

- The Department is also contributing its expertise to a growing number of international fora, such as the United Nations Crime Commission, the Council of Europe, Organization of American States, the Commonwealth and the G-8. The resultant increasing number of international agreements, treaties and operations arrangements combating international crime will contribute to public safety and enhanced international order.

Crimes Against Humanity and War Crimes

- In co-operation with the Department of Foreign Affairs and International Trade, the Department of Justice developed Bill C-19, the proposed *Crimes Against Humanity Act*, which received First Reading on December 10, 1999.

- The Bill is designed to: 1) enable Canada to implement and ratify the Rome Statute of the International Criminal Court, which creates a permanent International Criminal Court to try individuals who commit genocide, crimes against humanity and war crimes; and, 2) improve Canada's ability to prosecute in Canada persons who commit such crimes outside of Canada, by making amendments to address various issues raised in the Supreme Court of Canada decision in the *Finta* case.

Organized Crime (internationally)

As part of an inter-departmental negotiating team:

- the Department continued its involvement in the negotiation within the United Nations of an international Trans-national Organized Crime Convention. In addition to addressing issues such as mutual assistance, extradition, money laundering and organized crime offences, the negotiations also include protocols on the illicit trafficking in firearms, human beings (particularly women and children) and migrants. The negotiations are scheduled to conclude by the end of 2000. The Department is also actively involved with other departments in representing Canada in the G8 Senior Experts group on transnational organized crime (Lyon Group), which is developing practical solutions to improve international cooperation to combat transnational organized crime.

High-tech Crime (internationally)

- The Department continued its involvement in various international fora (e.g., G-8, Council of Europe, United Nations) to address computer-related crime. This includes, participating actively in the negotiation of an international convention on Cyber-crime, within the Council of Europe, developing principles within the G-8 concerning Trans-border access to stored data and examining means to trace communications through computer networks, and taking a lead role in developing the agenda for the workshop on computer-related crime at the 10th United Nations Workshop on the Prevention of Crime and the Treatment of Offenders, April 2000.

Working towards an integrated justice system that is cost-effective, citizen-centred and linked to the community and an equitable and accessible justice system responsive to the evolving needs of a diverse population.

Collective Results

Crime Prevention

The National Strategy on Community Safety and Crime Prevention Phase II continued its endeavors to assist communities to address the root causes of crime and victimization through a social development approach in partnership with provinces, territories, municipalities and other partners. Phase II is knowledge–based so that activities undertaken under the umbrella of the Strategy support promising practices and fund interventions that will result in broadening and deepening our understanding of what works best to reduce crime and victimization.

- In fiscal year 1999–2000, the Strategy invested over $24 million in grants and contributions to fund 675 projects for those purposes. As a result of the Speech from the Throne, the National Crime Prevention Center (NCPC) is preparing proposals for increasing the activities of Phase II of the Strategy. These proposals will take into consideration the lessons learned to date and will build on the results of the mid-term evaluation of Phase II of the Strategy.

- In April 1999 the *Business Action Program on Crime Prevention*, a new component of the Strategy, was launched. This Program, which is a key component of the Strategy, supports innovative efforts by the private sector to prevent crime and promote safety. The creation of a Business Alliance on Crime Prevention which aims at promoting and fostering partnerships between the business and voluntary sectors across Canada was announced at that same time.

Diversity and Gender Equality

In working towards a more equitable and accessible justice system which provides substantive equality to all Canadians and responds to the needs of a changing population:

- the Department provided training in and conducted diversity and gender equality analysis of various initiatives.

- the Department actively participated in follow-up activities to the Fourth World Conference on Women held in Beijing in 1995 as preparation for United Nations General Assembly Special Session in June 2000.

The Department continues to co-chair with British Columbia the Federal-Provincial-Territorial Working Group on Diversity, Equality and Justice, which deals with diversity issues from an inter-jurisdictional perspective. The FPT Working Group is refining the Integrated Diversity and Equality Analysis Screen (IDEAS) to better assist in the assessment of the potential impact of justice initiatives on Aboriginal people, persons with disabilities, youth and children, racial minorities, women and other vulnerable groups.

Native Courtworker Program

The Native Courtworker Program ensures that Aboriginal people in conflict with the law are treated in a fair, just, equitable and culturally sensitive manner.

In 1999-2000, recommendations for the future of the Program stemming from a tripartite review were presented to a Federal-provincial-territorial meeting of Deputy Ministers responsible for Justice. The Deputy Ministers supported the review recommendations, recognized the courtworker's evolving role, established the Program's Tripartite Working Group, and acknowledged the need to change the instruments that govern the Program. Officials are following up on these decisions.

The Legal Studies for Aboriginal People Program

The purpose of this program is to promote equitable representation of Aboriginal peoples in the legal profession.

During the course of the fiscal year, the Program awarded bursaries totalling $210,631 to 38 students.

Legal Aid

- In 1999-2000, under the Legal Aid program, the Department contributed $81.9M to the provincial and territorial governments to enable them to assist eligible low-income Canadians meet their legal needs when accused of certain criminal offences.

- In addition to providing funding, the Department organized three successful meetings of the Permanent Working Group on Legal Aid (PWG) to exchange information on legal aid issues and collaborate in policy development. In 1999-2000 policy work was continued in such areas as needs of legal aid clients, court appointed counsel, high cost cases, and immigration and refugee legal aid.

Access to Justice Services Agreements

- A comprehensive Access to Justice Agreement, incorporating Legal Aid, Aboriginal Courtwork and Public Legal Education and Information services, was successfully negotiated and signed with the Nunavut Department of Justice. All three Territories now receive the benefits of such an agreement, which include more flexible program delivery, less complex financial reporting, and simpler and effective accounting procedures.

Comprehensive review of the *Canadian Human Rights Act*

The Auditor General, the Canadian Human Rights Commission and stakeholders requested that the government review the Act with a view to its improvement.

- On April 8, 1999, the Honourable Anne McLellan, Minister of Justice, announced the establishment of an independent Panel to conduct a review of the *Canadian Human Rights Act,* the first comprehensive review since 1977. The *Canadian Human Rights Act* (CHRA) Review Panel released its Report entitled *Promoting Equality: A New Vision* on June 21, 2000. This Report contains 165 recommendations ranging from structural and process changes to the addition of new grounds of discrimination. These recommendations were based on broad public consultations and research papers commissioned by the Panel from well-known experts in the field of human rights. The Department of Justice is currently reviewing these recommendations in close consultation with other federal departments.

Support for Policy

Strengthening Policy Support Infrastructure

The Department of Justice is implementing a major overhaul of its Justice policy support infrastructure. Improvements are underway to strengthen the Department's policy priority identification processes and link them better with those of other departments and jurisdictions within the framework of the government's overall policy agenda.

- The Department's new strategic planning cycle is being implemented with strong linkages to its policy, program, resource planning, evaluation and management functions.

- A new resource allocation and utilization system is being developed for implementation next fiscal year and the focus on resource utilization and results in policy operations is thereby being reinforced and systematised. Incremental funding has been applied to strengthen the Policy Sector's capacity to carry out essential research, consultation and evaluation on the major policy initiatives for which the Minister of Justice has responsibility, and to ensure that there is the critical mass of resources available for sound, professional policy conceptualization, development, implementation and evaluation.

Strengthening Resource Impact Assessment

- The Department is developing "and implementing" new methods for costing all major policy and program initiatives and their impacts on both the Department and external partners such as other federal departments, provincial governments, municipalities, the legal system, special interest groups, and Aboriginal communities.

2.3.3 Administration Business Line

Planned Spending (1999-00 RPP)	**$33,700,000**
Total Authorities (Public Accounts)	$48,943,737
1999-00 Actuals (Public Accounts)	$48,010,789

Human Resources Management

The Department adopted **four corporate objectives**, which relate directly to the need to retain qualified public servants in order to better serve Canadians. These four objectives led to action plans and reporting by management to manage workload issues, reduce reliance on term employment by 2000-2001, provide a minimum of five days of professional development each year for each employee and implement a new orientation program by March 31, 2000.

Workload Issues

- Managers report that more staff is making use of alternative work arrangements. The addition of new staff is helping to reduce workload, although relying on clients to fund staff could increase the department's dependency on client funding. Efforts to manage workload have led, in some cases, to better forecasting, planning and more efficient use of resources.

Reduction in Term Employment

- We are making progress: some term positions are being converted to indeterminate and other term positions are being extended. In order to draw reliable conclusions as to the level of our progress, we need to update and break out staffing data to reflect such circumstances as maternity leave and educational leave replacements. Areas that have reported a decrease in term employment also report greater job satisfaction as a result.

Minimum Five Days of Training and Development

- This is a long-term objective and it is too early to predict results, but reports indicate that the importance of training and development has been effectively communicated. More training is being offered and job satisfaction and performance seem to be improving as a result. Access to training has been improved in some areas, and employees understand that they are entitled to professional development. Some types of training, such as gender and cultural sensitivity training, have already produced changes in departmental culture. Some areas report improved cohesiveness in work groups receiving team-building training.

Implement a New Orientation Program by March 31, 2000

- Through 1999-2000 a new departmental orientation program was developed and was implemented in March 2000. A number of areas have, or are developing specialized orientation programs and materials. Reports indicate that staff has become more aware of the needs and concerns of new employees. Senior managers are meeting with new staff to welcome them in the department.

- The Department continued its commitments in the second year of its three-year Employment Equity Action Plan resulting in the increase in representation of all designated groups. Through 1999-2000 the Department also followed closely the Canadian Human Rights Commission Employment Equity Audit Action Plan and as a result has conducted a Workforce Analysis and Employment Systems Review to strengthen its recruitment strategies in support of diversity progress.

- The Department's Paralegal Study resulted in redefining and implementing the selection criteria for hiring its legal stream SI's and the professional training to be offered to these new recruits.

- The Department introduced a formal Mentoring Program though 1999-2000 for all employees in the National Capital Region and the Quebec Regional Office. The results of this Program were to pass on professional and corporate values and help employees learn from each other. In addition, to assist with the integration of new staff and retention and development of employees from the designated groups. Twenty-eight associates and 30 mentors participated in the pilot. An evaluation deemed the pilot a

success resulting in the decision to continue and expand the Program throughout the Department.

- The Department made significant investment in technology to ensure the interconnectivity of work units resulting in extending the reach and the sharing of knowledge within the organization. This has enabled new approaches to team work, such as Virtual Teams to address special projects and promote a more horizontal approach to work and learning though others. Initiatives such as self-help approaches to HR Information Management (e.g. Virtual HR) are empowering staff to learn to manage their own personal information more effectively.

Communications

- The Communications Branch, which is responsible for the Department's internal and external communications, continued to inform the public on the Minister's three main priorities: crime prevention, youth justice and victims. Communications support was provided for a wide variety of criminal law policy initiatives, such as modernizing benefits, youth justice, Aboriginal justice, conviction review, as well as high profile court cases, including tobacco smuggling and child pornography. In order to explain the Department's work to the public, parliamentarians, interest groups and the news media, Communications produced over 70 news releases, backgrounders, and speeches; prepared answers to correspondence received by the Minister and contributed to public outreach by supporting Departmental participation in justice-related conferences and events.
- A new departmental website was designed as a Millennium Project. Aimed at youth and focussing on the past 100 years of human rights, the website will be maintained by Communications as a resource for students and teachers.
- Media relations are a large component of Communications work. As well as dealing with daily media calls and preparing spokespersons to respond to questions, courses were given to litigators across the country to improve communications with the news media on high profile court cases.
- Communications and Executive Services supported other sectors of the department through the establishment of a Ministerial Liaison Unit, by providing communications support to strategic planning and by establishing a weekly electronic newsletter sent to all employees.

Financial Management

During the review period, a more systematic and strategic approach to the resource allocation process was introduced. A Resource Management Committee was created to focus on key resource issues and to make recommendations to the Deputy Minister on their resolution.

- Initial planning began on the implementation of the Financial Information Strategy (FIS) including the preparation of a business case to obtain the necessary resources to carry out this work. The objective is to implement FIS by April 1, 2001.

Information Management / Information Technology (IM/IT)

The primary focus for information management and information technology (IM/IT) efforts in 1999-2000 was the preparations for the Year 2000.

- As a result of Year 2000 remedial work, the Department tested and certified its information technology environment. No significant problems were experienced during the transition period to the Year 2000.
- The new Y2K compliant messaging system was implemented across the Department by the fall of 1999. The outsourcing contract for network operations, Help Desk and on-site support continued to provide benefits for the department.
- The Department built on its Intranet and Extranets capacity to address communication requirements between headquarters, the regions and the departmental legal services units, mobile workers and tele-workers. Several connectivity initiatives were undertaken during the 1999-2000 fiscal year including remote access to email; access to the Justice Intranet for employees working offsite; as well over a 100 employees were offered highly secure remote access to Justice applications. Moving forward in the year 2000-2001 the Department has staffed a Connectivity Project Office to coordinate and expand these services.

3.0 Consolidated Reporting

3.1 Sustainable Development Strategy (SDS)

Highlights for the period ending March 31, 2000

Major Initiatives	Expected Results	Progress Achieved
Objective 1: ***Enhance Capacity of Department to give legal advice on sustainable development (SD) to clients***		
• Development of Continuing Legal Education module on SD • Review clients' SDSs to anticipate legal demands • Creation of SD Intranet "Homepage"	• Enhanced capacity to give legal advice on SD, including increased awareness and knowledge within the Departmental Legal Services Units	• Continuing legal education was provided on a wide range of SD topics • Client priorities, including SD, were reviewed as part of the annual planning process • SD "Homepage" was launched in fall 2000
Objective 2: ***Identify Links Between SD and the Department's Services***		
• Collaborative research on SD and law with organizations such as the Canadian Bar Association	• Development of collaborative research on the linkages between law and sustainable development	• CBA publication on SD law was issued in August 2000 with Justice financial support • Justice and the Law Commission of Canada agreed on ongoing information exchange for proposed sustainable communities projects
Objective 3: ***Identify and Advise on Federal Government's Legal Obligations Related to SD***		
• Research SD obligations of client departments and of federal government	• Increased awareness and knowledge of SD obligations	• Justice studied key issues in evolving areas of SD law
Objective 4: ***Support Law Reform to Promote SD***		
• Enhance capacity to help client departments identify potential law reforms aimed at removing existing barriers to SD	• Law reform to promote SD	• Progress under Objectives 1-3 enhanced capacity • Justice supported clients in several major reviews of SD legislation

Major Initiatives	Expected Results	Progress Achieved
Objective 5: ***Ensure Consistent and High Quality Advice Related to SD***		
• Establish Departmental SD network • Develop guidelines for incorporating SD considerations into legal advice • Incorporation of SD in policy planning checklists • Include SD in communications • Reflect SD in standard forms for procurement and property transactions	• Enhanced consistency and quality of SD advice	• SD network was created • SD legal checklist will be completed in fall 2000 • SD will be incorporated in policy planning checklists in fall 2000 • Extensive communications centred on developing Justice's second SDS • Standard forms for property transactions were distributed
Objective 6: ***Improve the Department's Physical Stewardship***		
• Improve performance measurement data tracking capacity and linking of reporting tools	• Improved reporting capacity / provide direction to guide future initiatives / enable long term outcome forecasting to assist in setting short & long term targets	• Justice has focused on improved performance measurement in developing its second SDS
• Reduced reliance on fossil-fuel vehicles for mail distribution by using alternative methods	• Reduction in carbon monoxide emissions and in mail distribution costs	• Justice continued to increase its use of electronic communications
• Reduced paper product use	• Reduced operating cost and solid waste	• Despite efforts, paper product use increased. This will be addressed in Justice's second SDS.
• Implement green procurement and contracting for services policies	• Raise awareness / provide alternative solutions / promote green procurement / encourage suppliers to develop and promote green products	• By fall 2000 there will be green procurement of the four highest volume items purchased centrally for Justice Headquarters.
• Provide staff with waste recycling/reduction training	• Increase staff awareness / increase waste diversion / reduced operating costs	• Training was provided in Justice Headquarters

(The complete SDS can be found on the Department of Justice website, at http://canada.justice.gc.ca/Consultations/sustain/SDS_en.pdf.)

4.0 Financial Performance

4.1 Financial Performance Overview

Operating Expenditures:

The increase of $88.3 million between 1999-00 Operating planned spending and the 1999-00 actual expenditures is comprised of the following:

	($000)
Increased resources through Supplementary Estimates:	
• Compensation for David Milgaard	4,000
• Work Load Pressures	27,237
• Collective Bargaining	5,184
• Y2K Readiness - Information Technology	2,000
• Crime Prevention	225
• Firearms	40,838
• Residential Schools	2,464
• Revenue Canada - Omnibus & Other Submissions	2,161
• Transfer from Grants and Contributions	1,450
• Tobacco Smuggling Litigation	4,780
• Other	2,157
• Carry forward of 1998-99 resources	9,661
Decreased resources through Supplementary Estimates:	
• Frozen allotment – Dispute Resolution Fund	(300)
• Frozen allotment – IPOC and Accommodation	(832)
• Reprofiling – Child Support	(2,299)
Other adjustments:	
• Lapse per the Public Accounts	(3,047)
• Planned spending resources not sought through Supplementary Estimates	(7,543)
• Other	50

Non-Respendable Revenues:

The decrease of $61.5 million difference between 1999-00 planned spending and the 1999-00 actual revenues is due primarily to a reduction in the amount of service fees collected for Firearms.

Transfer Payments:

The $4.2 million difference between 1999-00 planned spending and the 1999-00 actual expenditures is comprised of the following:

	($000)
Increased resources through Supplementary Estimates:	
• Youth Justice Renewal	1,542
• Firearms	10,000
• Others	875
Decreased resources through Annual Reference Level Update:	
• Reprofiling of Child Support	(5,475)
• Others	(1,200)
• Transfers to Operating	(1,450)
• Lapse per the Public Accounts	(8,517)

Financial Summary Tables

4.2 Financial Table 1: Summary of Voted Appropriations

Financial Requirements by Authority (millions of dollars)

Vote		1999-00 Planned Spending	1999-00 *Total Authorities*	1999-00 Actual
	Administration of Justice Program			
1	Operating expenditures	271.6	*362.9*	**359.9**
5	Grants and Contributions	327.2	*331.5*	**323.0**
(S)	Minister of Justice - Salary and motor car allowance	0.0	*0.1*	**0.1**
(S)	Contributions to Employee benefit plans	30.2	*33.2*	**33.2**
	Total Department	629.0	*727.7*	**716.2**

Note: Total Authorities are main estimates plus supplementary estimates plus other authorities. Due to rounding, figures may not add to totals shown.

4.3 Financial Table 2: Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending

Departmental Planned versus Actual Spending by Business Line (millions of dollars)

Business Lines	FTEs	Operating	Capital	Voted Grants & Contributions	Subtotal: Gross Voted Expenditures	Statutory Grants and Contributions	Total Gross Expenditures	Less: Respendable Revenues	Total Net Expenditures
Government Client Services	1,623	162.5	-	-	162.5	-	162.5	-	162.5
(total authorities)	*1,693*	*186.9*	-	-	*186.9*	-	*186.9*	-	*186.9*
(Actuals)	**2,060**	**195.5**	-	-	**195.5**	-	**195.5**	-	**195.5**
Law and Policy	474	105.6	-	327.2	432.8	-	432.8	-	432.8
(total authorities)	*454*	*160.4*	-	*331.5*	*491.9*	-	*491.9*	-	*491.9*
(Actuals)	**268**	**149.7**	-	**323.0**	**472.7**	-	**472.7**	-	**472.7**
Administration	340	33.7	-	-	33.7	-	33.7	-	33.7
(total authorities)	*340*	*48.9*	-	-	*48.9*	-	*48.9*	-	*48.9*
(Actuals)	**411**	**48.0**	-	-	**48.0**	-	**48.0**	-	**48.0**
Total	2,437	301.8	-	327.2	629.0	-	629.0	-	629.0
(total authorities)	*2,487*	*396.2*	-	*331.5*	*727.7*	-	*727.7*	-	*727.7*
(Actuals)	**2,648**	**393.2**	-	**323.0**	**716.2**	-	**716.2**	-	**716.2**

Other Revenues and Expenditures	
Non-Respendable Revenues	(78.4)
(total authorities)	*(17.5)*
(Actuals)	**(16.9)**
Cost of services provided by other departments	30.0
(total authorities)	*30.0*
(Actuals)	**30.3**
Net Cost of the Program	580.6
(total authorities)	*640.2*
(Actuals)	**729.6**

Note: *Numbers in italics denote Total Authorities for 1999-00 (main and supplementary estimates and other authorities).* **Bolded numbers denote actual expenditures/revenues in 1999-00.** Due to rounding, figures may not add to totals shown. Operating numbers include contributions to employee benefit plans and Minister's allowances.

4.4 Financial Table 3: Historical Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending

Departmental Planned versus Actual Spending by Business Line (millions of dollars)

Business Lines	Actual 1997-98	Actual 1998-99	Planned Spending 1999-00	*Total Authorities 1999-00*	Actual 1999-00
Government Client Services	148.9	178.9	162.5	*186.9*	**195.5**
Law and Policy	336.3	426.1	432.8	*491.9*	**472.7**
Administration	41.9	41.8	33.7	*48.9*	**48.0**
Total	527.1	646.8	629.0	*727.7*	**716.2**

Note: Total Authorities are main estimates plus supplementary estimates and other authorities. Due to rounding, figures may not add to totals shown

4.5 Financial Table 4: Resource Requirements by Organization and Business Line

Comparison of 1999-00 Planned Spending, and Total Authorities to Actual Expenditures by Organization and Business Line (millions of dollars)

	Business Lines			
Organization	**Government Client Services**	**Law and Policy**	**Administration**	**TOTAL**
Minister's Office			2.0	2.0
(total authorities)			*2.0*	*2.0*
(Actuals)			**2.0**	**2.0**
Deputy Minister's Office			1.0	1.0
(total authorities)			*1.0*	*1.0*
(Actuals)			**0.8**	**0.8**
Civil Law and Corporate Management Sector *	20.5		27.7	48.2
(total authorities)	*20.5*	*4.9*	*41.9*	*67.3*
(Actuals)	**19.7**	**4.6**	**41.3**	**65.6**
Legal Operations Sector	133.8	0.7		134.5
(total authorities)	*157.7*			*157.7*
(Actuals)	**167.9**			**167.9**
Policy Sector		432.1		432.1
(total authorities)		*487.0*		*487.0*
(Actuals)		**468.1**		**468.1**
Legislative Services Branch	8.2			8.2
(total authorities)	*8.7*			*8.7*
(Actuals)	**7.9**			**7.9**
Communications and Executive Services Branch			3.0	3.0
(total authorities)			*4.0*	*4.0*
.(Actuals)			**3.9**	**3.9**
TOTALS	162.5	432.8	33.7	629.0
(total authorities)	*186.9*	*491.9*	*48.9*	*727.7*
(Actuals)	**195.5**	**472.7**	**48.0**	**716.2**
% of TOTAL	**27.3%**	**66.0%**	**6.7%**	**100.0%**

Note: *Numbers in italics denote Total Authorities for 1999-00 (main and supplementary estimates and other authorities).* **Bolded numbers denote actual expenditures/revenues in 1999-00.** Due to rounding, figures may not add to totals shown.

* Includes the Constitutional Affairs and the Information Management Branch

4.6 Financial Table 5: Non-Respendable Revenues

Non-Respendable Revenues (millions of dollars)

Business Lines	Actual 1997-98	Actual 1998-99	Planned Spending 1999-00	*Total Authorities 1999-00*	Actual 1999-00
Government Client Services	-	-	-	-	-
Law and Policy	1.7	7.5	78.4	*17.5*	16.1
Administration	4.2	0.9	0.0	*0.0*	0.8
Total Revenues Credited to the CRF	5.9	8.4	78.4	*17.5*	16.9

Note: Includes services and service fees for Firearms, Family Order and Agreements Enforcement Assistance, Central Divorce Registry, Court Costs and miscellaneous revenue outside government, as well as revenue generated from fines and forfeitures, rent for dwelling and utilities and others.

4.7 Financial Table 6: Statutory Payments

Statutory Payments by Business Line (millions of dollars)

Business Lines	Actual 1997-98	Actual 1998-99	Planned Spending 1999-00	*Total Authorities 1999-00*	Actual 1999-00
Government Client Services	14.4	18.9	21.0	*21.3*	21.3
Law and Policy	1.6	5.5	6.1	*8.6*	8.6
Administration	2.5	3.1	3.1	*3.4*	3.4
Total Statutory Payments	18.6	27.5	30.2	*33.3*	33.3

Note: Includes contributions to Employee Benefits Plan, Minister's Salary and Car Allowance, spending of Crown Assets and Collection Agency Fees.

4.8 Financial Table 7: Transfer Payments

Transfer Payments by Business Line (millions of dollars)

Business Lines	Actual 1997-98	Actual 1998-99	Planned Spending 1999-00	*Total Authorities 1999-00*	Actual 1999-00
GRANTS					
Government Client Services	-	-	-	-	-
Law and Policy	1.0	12.6	23.2	*24.2*	**22.5**
Administration	-	-	-	-	-
Total Grants	1.0	12.6	23.2	***24.2***	**22.5**
CONTRIBUTIONS					
Government Client Services	-	-	-	-	-
Law and Policy	269.3	278.1	304.0	*307.3*	**300.5**
Administration	-	-	-	-	-
Total Contributions	269.3	278.1	304.0	***307.3***	**300.5**
Total Transfer Payments	270.3	290.7	327.2	***331.5***	**323.0**

4.9 Financial Table 8: Contingent Liabilities

Contingent Liabilities ($ dollars)

List of Contingent Liabilities	Current Amount of Contingent Liability
Air Base Property	5,000,000
Bellamy, B.	25,000
Bussey	30,000
Doe, A.	200,000
Donalco Inc. & Group	30,000
Edwards, L.	200,000
Kaglik, H.	1,000,000
Kaya, N.	50,000
Kramer, K.	150,000
Schreiber, K.	2,000,000
Skandarajah,	25,000
Smith, W.	50,000
Total Contingent Liabilities	**8,760,000**

5.0 Departmental Overview

5.1 Mission

The mission of the Department of Justice is to:

- *support the Minister of Justice in working to ensure that Canada is a fair, just and law-abiding society with an accessible, equitable, efficient and effective system of justice;*
- *provide high quality legal services and counsel to the Government and to client departments and agencies; and*
- *promote respect for rights and freedoms, the law and the Constitution.*

5.2 Mandate

The Department of Justice was created by an Act of Parliament in 1868 to be responsible for the legal affairs of the Government as a whole and to provide legal services to individual departments and agencies. The Department of Justice has a dual mandate. This mandate derives from the dual role of the Minister of Justice who is also the Attorney General of Canada.

In support of the Minister of Justice, the Department is responsible for providing policy and program advice and direction through the development of the legal content of bills, regulations and guidelines. In support of the Attorney General, the Department is responsible for prosecuting federal offences across Canada, including drug offences, litigating civil cases by or on behalf of the federal Crown, and for providing legal advice to federal law enforcement agencies and other government departments.

5.3 Organization

Business Lines Descriptions

The Department of Justice operates with three business lines, which represent the principal general endeavors of the Department: Government Client Services, Law and Policy, and Administration.

1. Government Client Services Business Line

Objective:

To respond to the requirements of the Government of Canada, its departments and agencies, for quality legal or legislative services, in the most effective and cost-efficient manner in compliance with the law and government policy.

Description:

The Government Client Services business line encompasses a range of services, including legislative drafting, legal advice and opinions, legal advice on policy development, and monitoring and representation in the enforcement of federal law and in litigation matters involving the federal government. Through this business line, the Department provides consistency across the government and its departments and agencies, in legal advice, opinions, legal policy, sanctions and sentencing in both civil and criminal law matters. The Government Client Services business line is divided into two service lines: Legislative Services and Legal Services.

2. Law and Policy Business Line

Objective:

To ensure a responsive, fair, efficient and accessible national system of justice by managing the development, testing, promotion and implementation of justice policy in respect of criminal law, and family and youth law and to ensure fair, effective and responsible public administration; by managing the government legal framework in respect of administrative law, constitutional law, international law, human rights law, information law and Aboriginal justice.

Description:

The Department provides a range of services relating to the planning, coordination, development, promotion and implementation of justice-related policies. These operations are organized in the Policy Sector under four service lines: Program Organization, Government Legal Framework, Support for Policy and Programs, and Justice Programs.

3. Administration Business Line

Objective:

To ensure effective strategic management of the Administration of Justice Program by establishing corporate management and administrative frameworks and services that ensure the optimal internal management of the Department and its resources.

Description:

The Administration business line encompasses the complete range of corporate management and administrative services required to support the Department's program delivery and internal administration. The Administration business line is divided into two service lines: Corporate Management and Administrative Services.

Organization Structure

The Administration of Justice Program is headed by the Deputy Minister and Deputy Attorney General, who is accountable to the Minister of Justice and Attorney General of Canada for the management of the Program.

The services of the Administration of Justice Program are provided through three highly decentralized organizational components: Headquarters in Ottawa; thirty-five departmental legal services units (DLSUs) co-located with specific client departments and agencies; and eleven regional offices located across Canada.

Four regions - Atlantic, Ontario, British Columbia and Yukon, and Prairies and Northwest Territories - form part of the Legal Operations Sector, while the Quebec Region reports to the Civil Law and Corporate Management Sector. This division in the reporting relationship reflects the difference between the civil law system in Quebec and the common law systems in the other provinces and territories. The major part of the workload at regional offices relates to litigation matters but an increasing proportion of resources is being devoted to providing legal advisory services to clients as they decentralize their operations.

Consistent with the Department's focus on client service there are six portfolios within the Legal Operations Sector. The Department's three major clients, Revenue Canada, Citizenship and Immigration, and the Department of Indian and Northern Affairs, are each served through dedicated portfolios, that is, Tax Law, Citizenship and Immigration and Aboriginal Justice, respectively. The Department's other clients are clustered under the Regulatory Group, the Business Law Group and the Central Agency Group. Regional offices provide full service operations to client departments and are organized to reflect the regional structures of many of the Department's clients. Portfolio managers are accountable for overall objectives and results in the delivery of legal services to their clients in the group, while regional managers are accountable for service delivery and dealings with clients at the regional level.

Organizational Chart

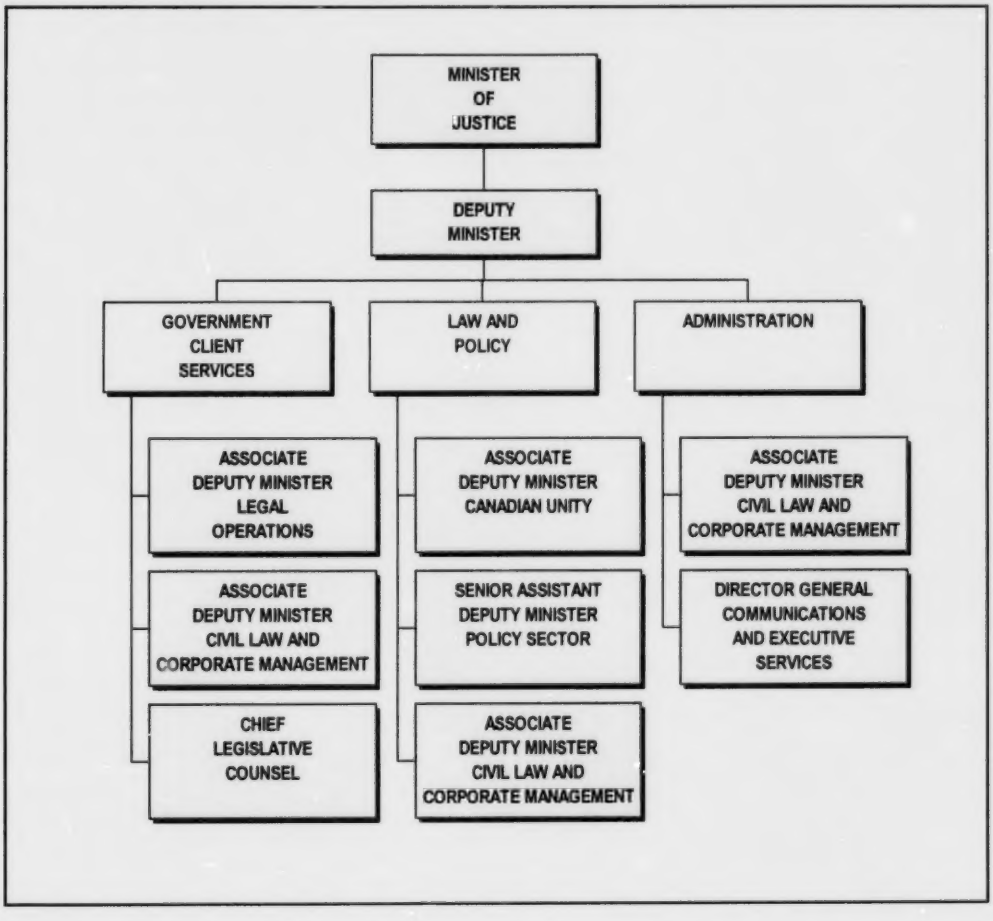

Note: Unshaded boxes represent the Business Lines

6.0 Other Information

6.1 Contacts for Further Information and Website

A. Anne McLellan, Minister of Justice and Attorney General of Canada, East Memorial Building, 284 Wellington Street, Ottawa, Ontario, K1A 0H8
Tel: 613-992-4621

Morris Rosenberg, Deputy Minister and Deputy Attorney General, East Memorial Building, 284 Wellington Street, Ottawa, Ontario, K1A 0H8
Tel: 613-957-4997

Rachel Larabie-LeSieur, Director General, Communications and Executive Services Branch, East Memorial Building, 284 Wellington Street, Ottawa, Ontario, K1A 0H8
Tel: 613-957-4221, Fax: 613-941-2329

Wendy Sailman, Director, Public Affairs Division, East Memorial Building, 284 Wellington Street, Ottawa, Ontario, K1A 0H8
Tel: 613-957-4211, Fax: 613-954-0811

Richard Thompson, QC, Associate Deputy Minister, Legal Operations Sector, East Memorial Building, 284 Wellington Street, Ottawa, Ontario, K1A 0H8
Tel: 613-957-4550, Fax: 613-957-2546

Mario Dion, Associate Deputy Minister, Civil Law and Corporate Management Sector, East Memorial Building, 284 Wellington Street, Ottawa, Ontario, K1A 0H8
Tel: 613-641-4073, Fax: 613-941-4074

Mary Dawson, Associate Deputy Minister, Constitutional Affairs, St-Andrew's Tower, 275 Sparks Street, Ottawa, Ontario, K1A 0H8
Tel: 613-957-4898, Fax: 613-952-4279

Lionel A. Levert, Chief Legislative Counsel, Legislative Services Branch, St-Andrew's Tower, 275 Sparks Street, Ottawa, Ontario, K1A 0H8
Tel: 613-941-4178, Fax: 613-941-2243

Website: The Department of Justice website is at http://canada.justice.gc.ca

6.2 Legislation Administered and Associated Regulations

The Minister of Justice has sole responsibility to Parliament for the following Acts:

Annulment of Marriages (Ontario)	*R.S.C. 1970, c. A-14*
Canada Evidence	*R.S., c. C-5*
Canada-United Kingdom Civil and Commercial Judgments Convention	*R.S., c. C-30*
Canadian Bill of Rights	*1960, c. 44*
Commercial Arbitration	*R.S., c. 17 (2nd Supp.)*
Contraventions	*1992, c. 47*
Crown Liability and Proceedings	*R.S., c. C-50*
Divorce	*R.S., c. 3 (2nd Supp.)*
Escheats	*R.S., c. E-13*
Extradition	*R.S., c. E-23*
Family Orders and Agreements Enforcement Assistance	*R.S., c. 4 (2nd Supp.)*
Federal Court	*R.S., c. F-7*
Firearms	*1995, c. 39*
Foreign Enlistment	*R.S., c. F-28*
Foreign Extraterritorial Measures	*R.S., c. F-29*
Fugitive Offenders	*R.S., c. F-32*
Human Rights, Canadian	*R.S., c. H-6*
Identification of Criminals	*R.S., c. I-1*
International Sale of Goods Contracts Convention	*1991, c. 13*
Interpretation	*R.S., c. I-21*
Judges	*R.S., c. J-1*
Justice, Department of	*R.S., c. J-2*
Law Commission of Canada	*1996, c. 9*
Marriage (Prohibited Degrees)	*1990, c. 46*
Mutual Legal Assistance in Criminal Matters	*R.S., c. 30 (4th Supp.)*
Official Languages	*R.S., c. 31 (4th Supp.)*
Official Secrets	*R.S., c. O-5*
Postal Services Interruption Relief	*R.S., c. P-16*
Prize, Canada	*R.S.C. 1970, c. P-24*
Revised Statutes of Canada, 1985	*R.S., c. 40 (3rd Supp.)*
Security Offences	*R.S., c. S-7*
State Immunity	*R.S., c. S-18*
Statute Revision	*R.S., c. S-20*
Statutory Instruments	*R.S., c. S-22*
Supreme Court	*R.S., c. S-26*
Tax Court of Canada	*R.S., c. T-2*
United Nations Foreign Arbitral Awards Convention	*R.S., c. 16 (2nd Supp.)*
Young Offenders	*R.S., c. Y-1*

The Minister shares responsibility to Parliament for the following Acts:

Access to Information	*R.S., c. A-1 (President of the Treasury Board)*
Bills of Lading	*R.S., c. B-5 (Minister of Transport)*
Criminal Code	*R.S., c. C-46 (Solicitor General of Canada and Minister of Agriculture and Agri-Food)*
Garnishment, Attachment and Pension Diversion	*R.S., c. G-2 (Minister of National Defence, Minister of Finance and Minister of Public Works and Government Services)*
Privacy	*R.S., c. P-21 (President of the Treasury Board)*

6.3 Listing of Statutory and Departmental Reports

Legend

P - means that the printed format is available
W - means that the electronic copy is available on the Department of Justice website

1998-1999 Status Report and Action Plan 1999-2000 For the Implementation of Part VII of the *Official Languages Act*	W
A Guide to the Making of Federal Acts and Regulations	W
A Quick Look at Canada's Firearms Law - (Mini Guide) Questions and Answers about the Firearms Act, Regulations and Support Material	P, W
A Survey of the Preliminary Inquiry in Canada (April 1993)	W
Abuse Is Wrong In Any Language(JUS-P-677E) For immigrant women who are suffering from abuse in a relationship or in a family.	P, W
An Introduction to Canada's Firearms Law For the Aboriginal Peoples of Canada (Questions & Answers)	P, W
Canada's Court System (JUS-P-703) For students and others interested in learning about Canada's court system.	P, W
Canada's Department of Justice Brochure	W
Canada's System of Justice (JUS-P-645) For students and others interested in learning about Canada's justice system.	W
Canada's War Crimes Program – Annual Report 1998 – 1999	W
Canada's Youth Criminal Justice Act – A New Law, A New Approach	W
Canadian Charter of Rights and Freedoms	W
Canadian Charter of Rights Decision Digest (August 1999)	W
Canadian Custody and Access Provisions: A Legislative Comparison	W
Child Custody and Access in Foreign Jurisdictions: A Legislative Comparison of the United Kingdom, Florida, Indiana, Washington, Minnesota, California,	W

Australia, and New Zealand.

Child Support – A Workbook for Parents (February 1998)	W
Helps parents calculate monthly child support payments.	
Child Support – The Complete Workbook (November 1997) Helps the professional community estimate child support amounts using the Federal Child Support Guidelines.	W
Child Support Initiative: Research Framework (March 1999)	W
Complaint and Redress Mechanisms Relating to Racial Discrimination in Canada and Abroad	W
Constitution Acts 1967 to 1982	W
Estimates, Part III	W
1999-2000 Report on Plans and Priorities	W
1998-1999 Report on Plans and Priorities	W
Federal Child Support Guidelines Simplified Tables: Five or More Children	W
Federal Child Support Guidelines Simplified Tables: One to Four Children	W
Federal Child Support Guidelines: A Guide to the New Approach (JUS-P-725)	P
Firearms Act Regulation - March 1998	P, W
Focus on Firearms - Brief History of Canadian firearms legislation	P, W
Government of Canada's Response to the Fourteenth Report of the Standing Committee on Justice and Human Rights, "Victim's Rights – A Voice Not a Veto"	W
Government of Canada's Response to the Ninth Report of the Standing Committee on Justice and Human Rights, A Review of the DNA Warrant Scheme	W
Government of Canada's Response to the Report of the Special Joint Committee on Child Custody and Access	W
If Your Federal Payment Has Been Reduced – Family Orders and Agreements	W

Enforcement Assistance	
Legal Studies for Aboriginal People Bursary Program	W
Overview of Recent Activities and Departmental Achievements (August 1999)	W
Overview of Recent Activities and Departmental Achievements (August 1998)	W
Peace Bonds (JUS-P-696)	P
Protecting Canadians and their Families – Measures to Deal with High-risk Violent Offenders	P
Resolving Disputes, Think About Your Options	W
Safe Display Regulations For Firearms – Pamphlet	P, W
Safe Storage Regulations For Firearms – Pamphlet	P, W
Safe Transport Regulations For Firearms – Pamphlet	P, W
Summary of Report on Research Strategy for Studying Compliance/Default on Child Support Orders. (February 1999)	W
Sustainable Development Strategy	W
The 1988 *Official Languages Act* Provides an overview of the Act, information on legislative and other instruments, the administration of justice, services to the public and the language of work, the participation of both language groups and the advancement of official language minorities, the investigation of complaints and possible court remedy.	P
The *Corruption of Foreign Public Officials Act* – A Guide	W
The Secret of the Silver Horse (JUS-P533) A story explaining to children that secrets about sexual abuse should not be kept.	P, W
Understanding Canada's Firearms Law Guide to Key Information in the Firearms Act, Regulations and Support Material.	P, W

7.0 INDEX

A

Aboriginal, 2, 5, 15, 25, 26, 27, 30, 43, 44, 48, 50
- Aboriginal Justice Strategy, 15
- Native Courtworker Program, 15, 25

Access to Justice, 26
Acts, 11, 47, 48, 49
- Canadian Human Rights Act, 26
- Corruption of Foreign Public Officials, 50
- Criminal Code, 19, 20, 21, 47
- Firearms Act, 19, 48, 49, 51
- Official Languages Act, 48, 50
- Youth Criminal Justice Act, 1, 17, 48

Administration, 6, 28, 42, 43, 44
Administration of Justice Program, 43, 44
Administrative Services, 43

B

Business Lines, 42, 45
- Administration, 6, 28, 42, 43, 44
- Government Client Services, 6, 7, 42
- Law and Policy, 6, 12, 42, 43

C

Canadian Bill of Rights, 47
Canadian Charter of Rights and Freedoms, 15, 48
Canadian Human Rights Commission, 26, 29
Child Support, 3, 13, 34, 35, 49, 50
Children, 14, 22, 49
Civil Law, 44, 46
Client Driven Services, 8
Common Law, 44
Community Safety, 24
Constitution, 49
Contraventions, 47
Contributions, 21, 34
Corporate Management, 43, 44, 46
Corruption of Foreign Public Officials, 50
Crime Prevention, 1, 3, 15, 24, 25, 34
Criminal Code, 19, 20, 21, 47
Criminal Law, 14, 20, 29, 42, 43
Cruelty to Animals, 20
Custody and Access, 14, 49, 50

D

Departmental Legal Services Units, 9, 32
Dispute Resolution, 34
Diversity, 18, 23, 24
DNA, 20, 21, 50

E

Electronic Commerce, 16
Extradition, 47

F

Family Violence, 13
Federal Court, 47
Firearms, 3, 17, 18, 19, 34, 35, 47, 48, 49, 50, 51

G

Gender Equality, 25
Government Client Services, 6, 7, 42
Government Legal Framework, 43
Government on-line strategy, 9
Grants, 21, 34

H

Human Resources, 28

I

Immigration. 26, 44
Impaired Driving, 19
International Law, 22
- International Criminal Justice, 23

J

Justice Programs, 43

L

Law and Policy, 6, 12, 42, 43
Law Commission, 16, 32, 47
Legal Aid, 26
Legal Services, 9, 32, 42
Legislative Services, 11, 42, 46

M

Mandate, 41
Mission, 41

N

National Strategy on Community Safety and Crime Prevention, 24
Native, 15, 25

Native Courtworker Program, 15, 25

O

Organization Structure, 44

P

Proceeds of Crime, 4
Public Key Infrastructure, 9
Public Legal Education and Information, 21, 26

R

Regional Offices, 44
Research, 32, 49, 50

S

Sexual Abuse, 51
Supreme Court of Canada, 18, 23, 47

T

Tax Court of Canada, 47
Transfer Payments, 21, 34, 35, 40

U

United Nations, 22, 23, 24, 25, 47

V

Victims, 1, 15, 18, 19, 29
Violence, 1, 13, 21

W

War Crimes, 23, 48
Women, 15, 24, 25, 48

Y

Young Offenders, 47
Youth, 1, 3, 15, 16, 17, 35, 48

BUDGET DES DEPENSES

Ministère de la Justice Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2000

Canada

Présentation améliorée des rapports au Parlement
Document pilote

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le *Rapport sur le rendement* met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités.*

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2000

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

N° de catalogue BT31-4/39-2000
ISBN 0-660-61433-2

Avant-propos

Le 24 avril 1997, la Chambre des communes a adopté une motion afin de répartir, dans le cadre d'un projet pilote, la *Partie III du Budget principal des dépenses* pour chaque ministère ou organisme en deux documents, soit le *Rapport sur les plans et les priorités* déposé au printemps et le *Rapport ministériel sur le rendement* déposé à l'automne.

Cette décision découle des engagements pris par le gouvernement d'améliorer l'information fournie au Parlement sur la gestion des dépenses. Cette démarche vise à mieux cibler les résultats, à rendre plus transparente l'information fournie et à moderniser la préparation de cette information.

Cette année, la série de rapports sur le rendement d'automne comprend 83 rapports ministériels sur le rendement ainsi que le rapport annuel du Président intitulé *Une gestion axée sur les résultats – 2000*.

Ce ***Rapport ministériel sur le rendement***, qui couvre la période se terminant le 31 mars 2000, porte sur une responsabilisation axée sur les résultats en signalant les réalisations par rapport aux attentes en matière de rendement et aux engagements en matière de résultats énoncés dans le *Rapport sur les plans et priorités* pour 1999-00 déposé au Parlement au printemps de 1999.

Il faut, dans le contexte d'une gestion axée sur les résultats, présiser les résultats de programme prévus, élaborer des indicateurs pertinents pour démontrer le rendement, perfectionner la capacité de générer de l'information et soumettre un rapport équilibré sur les réalisations. Gérer en fonction des résultats et en rendre compte nécessitent un travail soutenu dans toute l'administration fédérale.

Le gouvernement continue de perfectionner les systèmes de gestion ainsi que le cadre de gestion sur le rendement. Le perfectionnement découle de l'expérience acquise, les utilisateurs fournissant au fur et à mesure des précisions sur leurs besoins en information. Les rapports sur le rendement et leur utilisation continueront de faire l'objet d'un suivi pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins actuels et en évolution du Parlement.

Ce rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp

Les observations ou les questions peuvent être adressées au gestionnaire du site Internet du SCT ou à l'organisme suivant:

Secteur de la planification, du rendement et des rapports
Secrétariat du Conseil du Trésor
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) Canada K1A OR5
Téléphone : (613) 957-7167
Télécopieur : (613) 957-7044

Ministère de la Justice

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant le
31 mars 2000

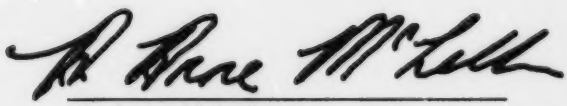

A. Anne McLellan
Ministre de la Justice et
procureure générale du Canada

Table des matières

1.0 MESSAGE DE LA MINISTRE 1

2.0 RENDEMENT DU MINISTÈRE 3

2.1 CONTEXTE 3
2.2 ATTENTES DE RENDEMENT ET TABLEAU DES PRINCIPAUX ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RÉSULTATS 6
2.2.1 Services aux clients gouvernementaux 7
2.2.2 Droit et orientation 7
2.2.2 Administration 7
2.3 RÉALISATIONS EN MATIÈRE DE RENDEMENT 8
2.3.1 Services aux clients gouvernementaux 8
2.3.2 Droit et orientation 13
2.3.3 Administration 29

3.0 GROUPEMENT DES RAPPORTS 34

3.1 STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (SDD) 34

4.0 RENDEMENT FINANCIER 37

4.1 APERÇU DU RENDEMENT FINANCIER 37
4.2 TABLEAU FINANCIER 1 : SOMMAIRE DES CRÉDITS APPROUVÉS 38
4.3 TABLEAU FINANCIER 2 : COMPARAISON DES DÉPENSES TOTALES PRÉVUES ET DES DÉPENSES RÉELLES 39
4.4 TABLEAU FINANCIER 3 : COMPARAISON HISTORIQUE DES DÉPENSES PRÉVUES ET RÉELLES TOTALES 40
4.5 TABLEAU FINANCIER 4 : BESOINS EN RESSOURCES PAR ORGANISATION ET SECTEUR 41
4.6 TABLEAU FINANCIER 5 : RECETTES NON DISPONIBLES 42
4.7 TABLEAU FINANCIER 6 : PAIEMENTS LÉGISLATIFS 42
4.8 TABLEAU FINANCIER 7 : PAIEMENTS DE TRANSFERT 43
4.9 TABLEAU FINANCIER 8 : PASSIF ÉVENTUEL 43

5.0 APERÇU DU MINISTÈRE 44

5.1 MISSION 44
5.2 MANDAT 44
5.3 ORGANISATION 45

6.0 RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES 49

6.1 PERSONNES-RESSOURCES POUR OBTENIR DES RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES ET SITES WEB 49
6.2 B. LOIS APPLIQUÉES ET RÈGLEMENTS CONNEXES 50
6.3 RAPPORTS ANNUELS PRÉVUS PAR LA LOI ET AUTRES RAPPORTS MINISTÉRIELS 51

7.0 INDEX 54

1.0 Message de la Ministre

Je suis très heureuse de présenter le Rapport sur le rendement du ministère de la Justice pour l'exercice terminé le 31 mars 2000. Le rapport souligne les principales initiatives au plan des lois, des politiques et des programmes conçus pour répondre aux préoccupations de la population canadienne et pour accroître la confiance du public dans notre système de justice.

La protection du public, les besoins des victimes et la prévention du crime restent au cœur des préoccupations des Canadiens. Dans mon rôle de ministre de la Justice, je me suis assurée que des initiatives sont prises pour répondre à ces préoccupations. En octobre 1999, dans le cadre de l'Initiative nationale pour le renouvellement du système de justice pour les jeunes, j'ai déposé le projet de loi C-3, la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*. Le projet de loi donne une base législative à un système de justice qui protège la société, favorise les valeurs d'imputabilité et de responsabilité et aide à réhabiliter les jeunes contrevenants et à les réintégrer dans la société. J'ai également déposé le projet de loi C-36, *Loi modifiant le Code criminel* qui renforcent les dispositions de détermination de la peine dans les cas d'invasion de domicile et de harcèlement criminel.

La loi visant à améliorer la sécurité et la vie privée des victimes d'actes criminels au sein du système de justice pénale est entrée en vigueur le 1er décembre 1999. Ce projet de loi ainsi qu'un fonds de 25 millions de dollars destiné à favoriser les initiatives relatives aux services aux victimes sont issus de consultation étroites avec les Canadiens, les gouvernements provinciaux et territoriaux et les organisations communautaires. Des Canadiens de tout le pays ont également participé directement à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets financés par la Stratégie nationale de prévention du crime du Ministère qui octroie 32 millions de dollars chaque année pour la prévention du crime dans les collectivités. Jusqu'à présent 1 100 projets dans plus de 40 collectivités à l'échelle du pays ont reçu un appui financier.

À titre de procureure générale du Canada, j'ai reçu le soutien du Ministère pour offrir des services juridiques et législatifs de qualité et en temps opportun qui aident les autres ministres à atteindre leurs propres objectifs. À titre de procureure générale, j'ai également maintenu des services de poursuites, d'entraide et d'extradition afin de combattre le crime organisé. C'est avec plaisir que je présente les résultats de notre collaboration avec le ministère des Finances et d'autres ministères dans l'élaboration du projet de loi C-22, la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité* . Ce projet de loi, qui a reçu la sanction royale le 29 juin 2000, rend obligatoire la déclaration d'opérations suspectes, notamment les opérations monétaires transfrontalières, et vise les opérations de blanchiment d'argent. La Loi crée également le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada, chargé d'examiner ces opérations.

Au mois de mai 2000, j'ai répondu au rapport du Comité mixte sur la garde et le droit de visite des enfants dans le cadre de la stratégie du gouvernement fédéral visant à modifier le droit de la famille en matière de garde et de droit de visite. La stratégie donne les

orientations fondamentales de la réforme et appuie les recommandations du Comité qui préconisent une approche axée sur l'enfant dans les questions de garde et de droit de visite.

Au fil des ans, des cas de violence contre des animaux, souvent un signe avant-coureur de violence familiale et d'autre formes d'abus, ont soulevé de fortes préoccupations au sein du public. Les Canadiens ont clairement fait savoir au gouvernement que le système de justice devait prendre plus au sérieux le crime de mauvais traitement infligé à un animal. Le 1er décembre 1999, j'ai déposé un projet de loi omnibus contenant des modifications législatives qui viennent renforcer et moderniser les lois contre la cruauté envers les animaux. Le projet de loi prévoit également une infraction distincte réprimant le fait de désarmer un agent de la paix ou de tenter de le faire, en reconnaissance des risques graves auxquels s'exposent les agents de police privés de leur arme quand ils procèdent à une enquête ou à une arrestation.

Le Ministère a également travaillé diligemment à l'adoption de dispositions législatives renforcées concernant la conduite avec facultés affaiblies. Ces nouvelles dispositions législatives sont entrées en vigueur en juin dernier.

J'ai également le plaisir de souligner les progrès continus réalisés afin que le Canada ne devienne pas un refuge sûr pour les personnes impliquées dans des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité ou d'autres actes répréhensibles commis en temps de guerre. De concert avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, le ministère de la Justice a élaboré le projet de loi C-19, la *Loi sur les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre* qui a reçu la sanction royale.

Le respect de la diversité canadienne est l'un des points saillants du travail du Ministère. Le respect des sexes, des cultures et des approches traditionnelles autochtones, des questions de justice, de même que des consultations élargies avec des Canadiens de tous les milieux ont permis d'informer le Ministère et de renforcer ses initiatives dans les domaines des politiques, des lois et des programmes. Nous pouvons ainsi accroître la confiance dans notre système de justice et contribuer à préserver la réputation de liberté et de justice sociale dont jouit le Canada au pays et à l'étranger.

Je suis fière de présenter les réalisations du Ministère.

A. Anne McLellan
Ministre de la Justice et procureure générale du Canada

2.0 Rendement du Ministère

2.1 Contexte

Intervenants et clients

Le Ministère est responsable de la réalisation de plusieurs grandes initiatives nationales de concert avec d'autres ministères fédéraux et des administrations provinciales et territoriales. Le Programme de contrôle des armes à feu, l'initiative sur la prévention du crime, le Programme des pensions alimentaires pour enfants et la Stratégie sur la justice applicable aux jeunes en sont quatre exemples. Il incombe au Ministère d'élaborer des politiques, des lois et des programmes qui favoriseront le développement d'un système de justice efficace dans lequel les Canadiens et Canadiennes pourront avoir confiance. Pour relever ce défi, il doit collaborer avec des partenaires fédéraux, provinciaux, municipaux, internationaux et non gouvernementaux, y compris des organismes sans but lucratif et bénévoles, pour faire avancer le programme du gouvernement en matière de justice. Le ministère de la Justice est aussi responsable de fournir des services juridiques et législatifs à tous les ministres et à leurs ministères respectifs ainsi qu'à la plupart des organismes fédéraux. À cette fin, les ministères et organismes fédéraux sont des participants à part entière dans le processus de prestation des services juridiques.

Objectif du programme

Fournir au gouvernement du Canada ainsi qu'aux ministères et organismes fédéraux d'excellents services juridiques, superviser toutes les affaires liées à l'administration de la justice au Canada qui ne sont pas de compétence provinciale ou territoriale et proposer, dans ce contexte, des initiatives de politiques et de programmes afin de veiller à ce que le Canada soit une société juste et respectueuse de la loi dotée d'un système de justice accessible, efficient, efficace et équitable.

Priorités stratégiques

Les priorités stratégiques suivantes sont les engagements que le Ministère prend à l'égard de la façon dont les résultats clés seront manifestés aux Canadiens et Canadiennes. Nous les présentons dans ce chapitre au tableau des principaux engagements en matière de résultats.

- Accroître la confiance du public à l'égard du système de justice.
- Mettre sur pied un système de justice équitable et accessible qui tient compte des besoins d'une population diversifiée et changeante.
- Adopter une approche équilibrée de la justice pénale.

- Intégrer les politiques en matière de justice au programme stratégique plus large du gouvernement.
- Assurer la fourniture au gouvernement de services juridiques de la plus haute qualité.
- Mettre l'accent sur les secteurs où nous pouvons offrir la plus grande valeur au gouvernement.
- Exercer un leadership d'excellence sur des questions de justice internationale au moyen d'approches dynamiques et cohérentes des politiques et des opérations.
- Conclure des partenariats stratégiques entre le Ministère et les ministères et organismes clients.

Le Ministère s'engage aussi à recruter des employés représentatifs, motivés et productifs et à créer le meilleur milieu de travail possible.

Défis

Notre société évolue rapidement. La mondialisation et les pressions internationales, la diversité ethnoculturelle et démographique accrue, les nouvelles technologies et les aspirations changeantes des Canadiens posent au Ministère un éventail croissant de questions complexes en matière de politique sociale.

Les questions relatives à l'administration de la justice continueront d'avoir une place prédominante dans le programme du gouvernement, en particulier compte tenu de la priorité qu'il accorde à la sécurité des Canadiens et Canadiennes.

Le but du Ministère est de favoriser la confiance à l'endroit du système de justice en le rendant plus souple, équitable, efficace, accessible et sensible à la diversité, aux valeurs et aux aspirations de la société canadienne.

Les défis sont nombreux : satisfaire au désir des Canadiens de participer activement à l'élaboration de la politique juridique; exercer un leadership fédéral tout en affrontant les contestations provinciales de ce rôle; élaborer des solutions intégrées et durables qui sont réalistes à la fois du point de vue du système de justice et du point de vue financier; établir des liens efficaces entre les fonctions d'orientation et de prestation de services au gouvernement du Ministère; satisfaire aux besoins actuels d'élaboration de politiques, comme l'élaboration horizontale de politiques et la recherche efficace en matière de politiques; favoriser le programme de sécurité du gouvernement en faisant face à l'augmentation importante du volume et de la complexité des poursuites fédérales découlant en partie des contestations constitutionnelles et des procédures relatives aux produits de la criminalité.

Le ministère de la Justice est responsable de la prestation de services juridiques au gouvernement. Il s'acquitte de cette tâche dans un environnement en évolution constante, ce qui l'oblige à être aussi dynamique que les forces qui agissent sur lui. La demande de

services juridiques excède les ressources dont le ministère de la Justice dispose pour les fournir. Les questions de droit deviennent de plus en plus complexes et recoupent les activités de plusieurs ministères et organismes. Il est critique d'attirer et de garder en fonctions du personnel hautement qualifié dans tout le Ministère pour maintenir et accroître la confiance que le gouvernement accorde au ministère de la Justice.

La prestation de services juridiques de qualité supérieure et rentables aux ministères fédéraux leur permet de mieux servir les Canadiens. Le Ministère doit s'acquitter de ce rôle de fournisseur de services juridiques de qualité à des ministères de façon compatible avec son rôle d'organisme supporter central qui consiste à défendre les intérêts du gouvernement dans son ensemble et à rapprocher les intérêts juridiques souvent divergents de ces ministères.

2.2 Attentes de rendement et tableau des principaux engagements en matière de résultats

Fournir aux Canadiens et Canadiennes :	Résultats atteints par :
Des services juridiques rentables au gouvernement du Canada et à ses ministères et organismes.	• La conclusion de partenariats stratégiques entre le ministère de la Justice et les ministères et organismes clients. • La satisfaction du client vis-à-vis la qualité et la rentabilité des services juridiques à l'intérieur des échéanciers. • Des mécanismes novateurs de prestation des services juridiques. • Manifestation d'un leadership national et international dans les secteurs émergents du droit.
Un système de justice équitable qui répond aux préoccupations du public quant à sa sûreté, satisfait les aspirations d'une société moderne pluraliste et reflète les valeurs des Canadiens et des Canadiennes.	• Élaboration de politiques de justice qui contribuent à une réponse politique globale et intégrée à l'égard des familles, des enfants, des peuples autochtones et de la société de l'information. • Mise en œuvre des politiques de sûreté et de sécurité par une approche équilibrée de la justice pénale. • Renforcement de la confiance du public à l'égard du système de justice et progression vers un système de justice équitable et accessible qui tient compte des besoins d'une population diverse et changeante • Progression vers un système intégré de justice efficace en matière de coûts, axé sur les citoyens et branché sur la communauté • Leadership sur des questions de justice internationales par des approches dynamiques et cohérentes des politiques et des opérations

Dans la Partie III de son Budget principal des dépenses de 1999-2000, le Ministère a établi des attentes en matière de rendement que nous résumons ci-dessous pour chacun des trois secteurs d'activité.

2.2.1 Services aux clients gouvernementaux

- *Établir des partenariats stratégiques avec les ministères clients pour bien asseoir l'Initiative sur les services axés sur la clientèle (SAC).*
- *Trouver des approches novatrices et plus rentables de la prestation des services aux clients.*
- *Favoriser le recours au règlement des conflits.*

2.2.2 Droit et orientation

- *Améliorer l'équité et l'accessibilité dans le système de justice pour garantir qu'il est bien adapté aux besoins d'une population diversifiée en pleine évolution.*
- *Améliorer la capacité du système de justice de régler des problèmes précis auxquels sont confrontées les familles, les enfants et les adolescents ainsi que les peuples autochtones.*
- *Élaborer une vaste stratégie visant à s'attaquer au problème de la criminalité et de la violence et à rendre les procédures pénales plus efficientes et efficaces en partenariat avec les gouvernements des provinces et des territoires et les citoyens.*
- *Assurer le leadership dans les secteurs émergents du droit et de la justice.*

2.2.2 Administration

- *Élaborer et appliquer une stratégie pour appuyer une approche intégrée de la gestion des ressources humaines.*
- *Affecter les ressources de manière efficiente et efficace afin d'appuyer les priorités du Ministère.*

2.3 Réalisations en matière de rendement

Renseignements financiers

	(en millions de dollars) 1999-2000		
Secteurs d'activité	Dépenses prévues	*Autorisations totales*	Dépenses réelles
Services aux clients gouvernementaux	162,5	*186,9*	**195,5**
Droit et orientation	432,8	*491,9*	**472,7**
Administration	33,7	*48,9*	**48,0**
Total du Ministère	629,0	*727,7*	**716,2**

Les chiffres des autorisations totales comprennent ceux des budgets principal et supplémentaire des dépenses et d'autres autorisations.
Les chiffres peuvent différer des totaux présentés à cause de l'arrondissement.

Les chiffres présentés dans le tableau ci-dessus et dans la Partie IV du présent rapport sont fondés sur la structure de planification, de rapport et de responsabilité (SPRR) du Ministère présentée dans son Budget des dépenses 1999-2000, Partie III.

La description des réalisations suivantes est fondée davantage sur des activités et des extrants que sur des résultats. Le Ministère s'emploie à améliorer la mesure de ses résultats et l'établissement de rapports, ainsi que les comptes qu'il rend aux Canadiens, aux parlementaires et aux clients. Quelques mesures du rendement ont été établies et continueront d'être raffinées pour évaluer les progrès du Ministère et accroître sa capacité à rendre compte de son rendement par rapport à ses buts et stratégies clés.

2.3.1 Services aux clients gouvernementaux

Dépenses prévues (RPP 1999-2000)	**162 500 000 $**
Autorisations totales (comptes publics)	186 953 345 $
Dépenses réelles en 1999-2000 (comptes publics)	195 459 016 $

Services axés sur la clientèle (SAC)

- Le Ministère a conclu des ententes avec la majorité de ses ministères et organismes clients du gouvernement. Ces ententes sont le résultat d'un exercice de partenariat et de planification conjointe avec les ministères clients pour dégager les priorités en matière de services juridiques, mesurer la satisfaction de la clientèle, développer des approches efficaces et évaluer le coût des services rendus.

- Deux sondages ont été menés au cours de l'exercice 1999-2000 sur les services juridiques rendus par le Ministère et tous deux ont conclu que les ministères clients étaient extrêmement satisfaits. Il n'en demeure pas moins que des problèmes subsistent et devront être réglés, particulièrement au vu de l'importance accrue qu'ont pris les facteurs juridiques dans la société canadienne contemporaine.

Examen du niveau de référence (ENR)

L'examen a confirmé que le ministère de la Justice était sous-financé, recensé les défis à court et à long terme auxquels le Ministère doit faire face dans la gestion de l'exercice du droit et reconnu le besoin de faire appel à des outils et à des techniques de gestion stratégique pour corriger les problèmes de surcharge de travail.

- Pour faire suite aux résultats de l'examen, un certain nombre de projets et d'activités destinés à améliorer la gestion de l'exercice du droit, et donc à faciliter l'atteinte de l'objectif de prestation de services juridiques de qualité et efficaces au plan des coûts, ont été lancées durant la période de rendement 1999-2000. Ces mesures, ainsi que d'autres déjà en place avant l'examen, sont décrites ci-dessous.

Gestion et imputabilité

- Des progrès ont été réalisé à cet égard par la création et le fonctionnement du Conseil de gestion des activités, incluant l'acquisition d'une compréhension accrue des coûts associés à la prestation des services juridiques.

- Reconnaissant le besoin d'agir sur son avenir, le ministère de la Justice et le Secrétariat du Conseil du Trésor ont lancé deux examens additionnels, à l'appui de l'ENR : l'Examen de la gestion des risques juridiques du gouvernement et l'Examen de l'efficacité du processus pénal (ou Phase IV de l'initiative du Service fédéral des poursuites, SFP).

Infrastructure à clés publiques

Résultats collectifs

L'infrastructure à clés publiques (ICP) est l'utilisation de la technologie selon des politiques établies dans le but d'assurer la sécurité et la confidentialité des communications électroniques. Les paramètres de sécurité de l'ICP sont : i) confidentialité, ii) intégrité, iii) authentification et iv) non-répudiation. L'ICP assurera la *signature électronique protégée* dont il est fait mention aux parties 2 et 3 de la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques*, dont certaines parties sont entrées en vigueur le 1er mai 2000.

Le Secrétariat de l'ICP du gouvernement du Canada a été créé sous les auspices du Secrétariat du Conseil du Trésor de Canada dans le cadre de la politique du Conseil du Trésor régissant l'ICP.

- Au sein du Secteur des opérations juridiques, l'Unité des services juridiques du Conseil du Trésor du Portefeuille du droit public et des organismes centraux a été mandatée pour fournir les conseils et le soutien juridiques au secrétariat de l'ICP.

L'ICP a également une composante horizontale, puisque chaque ministère dispose d'une certaine autorité à l'égard de l'implantation de l'ICP dans ses propres activités. Il en résulte que d'autres USJM fournissent des conseils et un support juridique à leurs ministères clients respectifs.

Gouvernement-en-direct

La stratégie Gouvernement-en-direct a été annoncée dans le Discours du Trône de 1999 et dans le budget fédéral de 2000. Cette stratégie a pour objet d'assurer que le Canada sera connu « dans le monde entier comme le gouvernement le mieux branché avec ses citoyens. Les Canadiens et les Canadiennes auront accès à toute l'information et à tous les services gouvernementaux en direct, à l'endroit et au moment qui leur conviennent » d'ici 2004.

Dans le cadre de la stratégie Gouvernement-en-direct, le Secrétariat du Conseil du Trésor a reçu le mandat de prendre la tête des efforts de coordination interministérielle et de développement d'infrastructures communes à l'appui de la stratégie.

- Le Secteur des opérations juridiques, par l'entremise de l'Unité des services juridiques du Conseil du Trésor du Portefeuille du droit public et des organismes centraux fournit et continuera de fournir les conseils et le soutien juridiques dont a besoin le Secrétariat du Conseil du Trésor dans l'exécution de cette tâche.

- Par ailleurs, tous les ministères devront mettre en œuvre la stratégie Gouvernement-en-direct. En conséquence, toutes les Unités de services juridiques des ministères fourniront à leurs ministères clients respectifs des conseils et une orientation dans la réorganisation de leurs programmes pour utilisation sur Internet.

Contentieux des affaires civiles

Leadership du contentieux des affaires civiles au sein du gouvernement et partenariat solide avec les clients

Le Ministère a continué d'assurer le leadership du contentieux des affaires civiles grâce à sa connaissance approfondie du droit criminel, son aptitude particulière à comprendre le contexte dans lequel fonctionne le gouvernement et la perspective unique du Procureur général en adoptant différentes initiatives dont :

- le rétablissement, après une interruption de quatre ans, de la Conférence nationale sur le contentieux des affaires civiles – Civil Litigation Conference, qui réunit les procureurs du Ministère de partout au pays pour apprendre et discuter de points de droit touchant le contentieux des affaires civiles et le rôle du Procureur général.

- l'établissement d'un projet intitulé *« Renforcer les liens entre les Politiques et les Activités juridiques »* visant à renforcer les liens entre les fonctions juridiques et politiques du Ministère.

Partenariat étroit avec les clients dans une approche visant l'ensemble du gouvernement

- Le Ministère maintient son engagement à améliorer sa capacité d'agir en partenariat avec les différents ministères et les organismes centraux. Bien que l'affaire *Marshall* nous ait appris un certain nombre de leçons, le Ministère a géré un certain nombre d'autres affaires majeures en étroite collaboration avec les ministères clients, permettant d'assurer que tous les intérêts du gouvernement seront adéquatement pris en compte dans la coordination des stratégies de poursuite. C'est le cas en particulier de la cause *Hépatite C* et de la cause « *European Union v. Canada – Patent Protection for Pharmaceuticals* », dans lesquelles le Ministère a travaillé en étroite collaboration avec les représentants du ministère des Affaires étrangères et du commerce international, Industrie Canada et Santé Canada. Si l'Union européenne avait gagné sa cause, les fabricants de médicaments génériques auraient dû attendre de trois à six ans de plus – encourant des pertes de revenus potentielles de 1,8 à 3,6 milliards de dollars. Pour les Canadiens, la décision signifie un accès plus rapide à des médicaments sur ordonnance à bas prix.

Une pratique nationale interreliée dans tout le pays

- Comme par le passé, la fonction de contentieux a été soutenue par une représentation du ministère de la Justice au sein de tous les autres ministères fédéraux et par sa position de véritable cabinet juridique national présent dans toutes les régions du pays, y compris le Nunavut, dernier-né des territoires canadiens. Le Ministère continue d'adapter sa pratique en matière de contentieux des affaires civiles aux nouvelles technologies, intégrant les outils de gestion documentaire dans les causes importantes entraînant une production massive de documents représentant parfois des millions de pages. Cette technologie a été utilisée par exemple dans le litige sur l'*Hépatite C* et l'*Enquête sur l'APEC*.

Examen législatif et réglementaire

- Le Comité interministériel d'orientation sur l'examen des processus législatif et réglementaire, avec le soutien particulier de la Direction des services législatifs du Ministère et du Secrétariat à la législation et à la planification parlementaire du BCP, a poursuivi son travail à l'appui de la Directive du Cabinet de 1999 sur l'élaboration des lois. Son travail comprend la préparation de la deuxième édition du guide *Loi et règlements : l'essentiel / Guide to Making Federal Acts and Regulations*, un ouvrage de référence détaillé sur les processus législatifs. Il comprend également l'élaboration d'un programme de formation complet, d'une durée de trois jours, en collaboration avec Conseils et Vérification Canada. Les membres du groupe d'appui du Comité ont également participé à plusieurs autres initiatives entourant le choix des instruments de mise en œuvre des objectifs des politiques, incluant la préparation d'une étude de cas des instruments disponibles dans la cas de la conduite avec facultés affaiblies.

Examen du contenu législatif et réglementaire

- Un examen systématique de la nouvelle réglementation est en cours, afin de recenser les problèmes et de les éviter ou de les corriger dans la réglementation future.

Système de gestion de l'information sur la législation (SGIL)

Le SGIL est un projet visant à redéployer complètement l'environnement informatique de rédaction, de regroupement, de gestion et de publication de la législation (projets de loi, lois et règlements). Il fait appel à la participation étroite de la *Chambre des Communes, du Sénat, du Bureau du Conseil privé et de la Division de la Gazette du Canada de travaux publics et services gouvernementaux Canada.*

- Le projet a avancé de façon marquée en 1999-2000, et le principal objectif pour cette année a été atteint avec l'acquisition d'un logiciel de gestion de des besoins complexes d'impression de la législation fédérale. Une autre étape importante a été franchie avec l'entrée au sein de l'équipe SGIL de la personne auparavant responsable de la

publication de la *Gazette du Canada*. La préparation des définitions structurelles de nos documents, qui constitue le cœur du système, avance rapidement. En bout de ligne, la mise en place de ce système permettra d'améliorer la qualité et le caractère opportun de la publication de la législation tout en réduisant les coûts pour le gouvernement.

2.3.2 Droit et orientation

Dépenses prévues (RPP 1999-2000)	**432 800 000 $**
Autorisations totales (Comptes publics)	491 868 681 $
Dépenses réelles en 1999-2000 (Comptes publics)	472 723 682 $

L'objectif principal des activités du Ministère en matière de politiques consiste à veiller à ce que les Canadiens disposent d'un cadre judiciaire équitable, efficace, abordable et opérationnel qui réponde aux inquiétudes du public à propos de la sécurité, qui satisfait aux aspirations d'une société moderne et pluraliste, et qui reflète les valeurs des Canadiens.

Les efforts du Ministère en matière de politiques précisés dans le Rapport de 1999-2000 sur les plans et priorités sont axées sur les thèmes stratégiques suivants :

- Intégration des politiques de la Justice au programme d'action du gouvernement afin d'aborder les questions complexes de manière complète et systématique;
- Mise en œuvre du programme de sécurité et de protection du gouvernement grâce à une approche équilibrée vis-à-vis de la justice pénale;
- Augmentation de la confiance du public à l'égard du système de justice;
- Leadership sur des questions de justice internationale grâce à une façon dynamique et cohérente d'envisager les politiques et les activités;
- Système de justice intégré rentable, axé sur le citoyen et lié à la communauté;
- Système de justice équitable et accessible qui répond aux besoins d'une population diverse et en évolution.

Les différentes réalisations sont regroupées sous ces thèmes.

Intégration des politiques de la Justice au programme d'action du gouvernement

Résultats collectifs

Pensions alimentaires pour enfants

Les réformes du régime fédéral des pensions alimentaires pour enfants sont entrées en vigueur le 1er mai 1997. En collaboration avec les provinces et les territoires, le ministère de la Justice continue de mettre en œuvre et de surveiller les modifications législatives qui sont apportées au régime canadien des pensions alimentaires pour enfants et de les communiquer aux Canadiens.

Le 31 mars 2000, le Ministère avait :

- mis en œuvre les Lignes directrices fédérales sur les pensions alimentaires pour enfants dans toutes les administrations, et 12 des 13 gouvernements provinciaux et territoriaux avaient adopté des lignes directrices pour les questions relevant de leur compétence;

- publié un document de consultation, intitulé *Lignes directrices fédérales sur les pensions alimentaires pour enfants : examen des questions techniques et solutions proposées* et invité les personnes intéressées à faire leurs commentaires sur certaines questions, de nature technique principalement, à l'égard des lignes directrices. Après examen des résultats, des modifications mineures seront recommandées;

- l'Équipe sur les pensions alimentaires pour enfant a organisé une rencontre du Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur l'exécution réciproque des ordonnances alimentaires à Ottawa pour discuter de questions touchant la reconnaissance et l'exécution interjuridictionnelles des ordonnance alimentaires. Des fonctionnaires affectés aux services de soutien familial des États-Unis, de Pologne et de Suède étaient également sur place pour discuter de l'établissement d'ententes de réciprocité et partager de l'information sur les processus de réciprocité.

Initiative de lutte contre la violence familiale

Le ministère de la Justice continue de travailler en étroite collaboration avec les représentants des gouvernements provinciaux et territoriaux afin de favoriser une réponse intégrée du système de justice face à la problématique de la violence familiale.

- Le Ministère a émis des lignes directrices sur le harcèlement criminel à l'intention des policiers et des procureurs de la Couronne. Ces lignes directrices ont été élaborées conjointement avec les provinces, les territoires et des intervenants de première ligne en justice pénale et visent à favoriser la sécurité des victimes. Elles ont jusqu'ici été largement diffusées partout au pays et sont intégrées aux programmes de formation destinés aux intervenants professionnels en justice pénale.

Enfants victimes

Les consultations publiques et les consultations fédérales-provinciales-territoriales sur le document de réflexion du Ministère intitulé *Les enfants victimes et le système de justice pénale* ont débuté en novembre 1999.

- Les résultats de ces consultations conduiront à un examen global du droit pénal relatif aux infractions commises contre des enfants, au témoignage des enfants, à l'âge requis pour consentir à des activités sexuelles et aux sentences et à la détermination de la peine pour les coupables de crimes contre des enfants. Ces consultations faciliteront également l'établissement de liens entre le système de justice pénale et le secteur des services sociaux, favorisant ainsi l'échange d'information et le renforcement des mesures conjointes de prévention et d'exécution.

Garde et droit de visite

Le ministère de la Justice a répondu en mai 1999 au Rapport du Comité spécial mixte sur la garde et le droit de visite des enfants.

- Le Ministère a élaboré une stratégie de réforme axée sur quatre principes de base :

  - favoriser des réformes centrées sur l'enfant;
  - agir de concert avec les autorités fédérales-provinciales-territoriales;
  - adopter une approche globale de la réforme du droit familial;
  - reconnaître qu'il n'existe aucun modèle idéal applicable à tous les enfants en ce qui à trait à l'exercice des responsabilités parentales après la séparation.

- Le Ministère travaille en étroite collaboration avec les provinces et les territoires pour élaborer des réformes intégrées fondées sur une approche centrée sur l'enfant afin d'établir les arrangements qui serviront le mieux les intérêts de l'enfant après un divorce. Le Ministère effectue également les études nécessaires à l'élaboration d'options de réforme. Le Ministère, conjointement avec les provinces et les territoires, consultera les Canadiens sur ces options de réforme à compter de l'automne 2000.

Programme d'action national pour les enfants

Le ministère de la Justice continue de travailler en étroite collaboration avec un certain nombre d'autres ministères fédéraux, les provinces, les territoires et certaines organisations non-gouvernementales à la stratégie nationale globale sur les questions liées aux enfants annoncée dans le Discours du Trône d'octobre 1999 et, sur une base plus large, au

Programme d'action national pour les enfants (PANE). Le Ministère a reçu 29 millions de dollars afin de maintenir pendant deux autres années l'aide financière qu'il accorde aux provinces et aux territoires pour la prestation de services de droit familial centrés sur les enfants, comme l'information et le développement des aptitudes parentales, la médiation et des programmes améliorés d'exécution des ordonnances alimentaires.

Stratégie sur la justice applicable aux Autochtones

En 1999-2000, dans le cadre de la Stratégie sur la justice applicable aux Autochtones (SJAA), le Ministère a continué de répondre aux besoins des peuples et des communautés autochtones en soutenant les programmes de justice communautaire, en participant aux négociations sur l'autonomie gouvernementale touchant l'administration de la justice et au développement des politiques.

- La SJAA soutient 85 ententes relatives aux programmes de justice applicable aux Autochtones, touchant plus de 270 communautés autochtones dans 11 provinces et territoires. Ces programmes à frais partagés avec les provinces et les territoires sont offerts dans des communautés situées sur les réserves ou à l'extérieur de celles-ci, dans des milieux ruraux et urbains et au nord du 60^{e} parallèle. Ces programmes sont conçus et gérés par des peuples et des organisations autochtones. dont des Premières nations, des conseils tribaux, des organisations féminines autochtones, des centres d'amitié des coalitions autochtones urbaines. Ces programmes sont axés sur des mesures de rechange et de déjudiciarisation pour les jeunes et les adultes, sur la médiation et sur les méthodes substitutives de règlement des conflits pour les questions touchant la protection de la jeunesse, le droit civil, le droit familial, les cercles de détermination de la peine, la participation des aînés au processus de consultation sur les peines, et l'appui aux juges de paix autochtones.

- Ces programmes communautaires de guérison et de réconciliation viennent compléter les initiatives prises par le Centre national de prévention du crime, le programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones et la Stratégie de renouvellement du système de justice pour les jeunes. Ensemble, ces initiatives fournissent l'occasion aux communautés autochtones de jouer un rôle actif dans l'administration de la justice et aux contrevenants, aux victimes et aux autres personnes touchées, des façons de répondre à leurs besoins de guérison et de réconciliation.

- Par ailleurs, la SJAA a participé à 17 négociations d'autonomie gouvernementale sur l'administration de la justice. Ces négociations visent à donner aux communautés autochtones le pouvoir de faire appliquer leurs propres lois, dans le cadre du système de justice existant et de la Charte canadienne des droits et libertés.

- Le Réseau de la justice autochtone a poursuivi ses activités d'éducation et de liaison, sous la direction générale d'un Comité consultatif autochtone et d'un Conseil des anciens formés de représentants des différentes régions du pays œuvrant dans le secteur de la justice autochtone communautaire. Le Réseau a réalisé un éventail d'activités de

formation et de liaison et distribué aux communautés autochtones, aux juges, aux procureurs et aux corps policiers un bulletin d'information sur la justice autochtone (*The Link*). Il a également organisé une importante conférence pour les travailleurs communautaires de la justice autochtone de Saskatchewan, qui leur a permis de recevoir de la formation et d'échanger leurs expériences et leurs meilleures pratiques.

La Stratégie devrait prendre fin dans une large mesure en mars 2001. Des négociations ont été entreprises en vue de son renouvellement, de façon à permettre la poursuite des programmes en cours. Un rapport d'évaluation finale devra être remis en novembre 2000.

Commerce électronique et protection des renseignements personnels dans le secteur privé

- Conjointement avec le ministère de la Justice, Industrie Canada a déposé à nouveau le projet de loi sur le commerce électronique et la technologie, en octobre 1999, sous la désignation C-6. Dans une initiative parallèle, le Ministère a également travaillé avec la Conférence sur l'uniformisation des lois au Canada vers l'adoption, en septembre 1999, de la *Loi uniforme sur le commerce électronique* (LUCE) qui sera utilisée par les provinces et les territoires. L'objectif du projet de loi C-6 et de la LUCE est de favoriser la mise en place d'une approche harmonisée à l'échelle canadienne et internationale des questions relatives au commerce électronique, et d'assurer la certitude et la sécurité aux utilisateurs des technologies électroniques.

Droit de l'information

L'émergence du commerce électronique et la progression du projet de loi C-6 à travers le processus législatif ont stimulé l'intérêt des Canadiens envers la pertinence des lois relatives à la protection des renseignements personnels. On s'est montré préoccupé du fait que les lois actuelles sur la protection de la vie privée des Canadiens ne sont pas adéquates. Dans le cadre de ses travaux permanents, le Ministère suit de près les questions et les tendances en matière de protection de la vie privée afin d'évaluer le besoin d'apporter des réformes.

La Commission du droit du Canada

Le Ministère continue de bénéficier de rapports étroits et empreints de collaboration avec la Commission du droit du Canada. Le Ministère et la Commission se réunissent régulièrement pour échanger des renseignements et pour discuter des programmes de recherche. Le rapport de la Commission sur les moyens de redresser les torts causés à des enfants dans des établissements a été remis au ministre de la Justice le 13 mars 2000.

Une approche équilibrée à l'égard de la justice pénale

Politique sur la justice pour les jeunes

Au cours de l'exercice 1999-2000, le Ministère a réalisé d'importants progrès dans la mise en œuvre de la Stratégie de renouvellement du système de justice pour les jeunes, rendue publique en mai 1998. La stratégie met l'accent sur la prévention du crime chez les jeunes et sur les conséquences significatives pour les crimes commis par les jeunes. La Stratégie contient également des mesures intensives de réhabilitation et de réintégration des jeunes contrevenants. L'un des éléments de la stratégies consiste à intensifier la participation des intervenants traditionnels et à étendre la participation dans les questions relatives à la justice pour les jeunes aux autres parties intéressées.

- La pierre d'assise de la stratégie est la nouvelle loi sur la justice pour les jeunes, que la Ministre de la Justice a déposée à nouveau à la Chambre des Communes le 14 octobre 1999. Le projet de loi C-3 sur le système de justice pour les jeunes, a été adopté en deuxième lecture en novembre 1999 et renvoyé devant le Comité permanent de la justice et des droits de la personne. Le Comité permanent a entendu un large éventail de témoins durant les audiences tenues en février et mars 2000.

La mise en œuvre de la Stratégie, qui se fera en collaboration étroite avec les gouvernements des provinces et des territoires, est rendue possible grâce aux nouvelles ressources allouées pour trois ans à compter de 1998-1999.

Programme de partage des coûts de la justice pour les jeunes

Les ressources additionnelles dégagées dans le budget fédéral de février 1999 dans le cadre de la Stratégie de renouvellement de la justice pour les jeunes offrent une occasion de négocier de nouvelles ententes financières avec les provinces et les territoires.

- Des mesures temporaires ont été mises en place pour 1999-2000, pendant que des négociations étaient entreprises avec les différents gouvernements en vue d'établir des ententes à long terme pour préparer, soutenir et compléter la mise en œuvre de la législation proposée en matière de justice pour les jeunes. À la fin de mars 2000, des consultations fédérales-provinciales-territoriales étaient sur le point de se conclure sur une recommandation conjointe en vue de nouvelles ententes quinquennales pour la période de 2000-2001 à 2004-2005.

Les ententes proposées devraient jouer un rôle majeur dans la mise en œuvre de la stratégie de renouvellement, conformément à la nouvelle loi. Conformément à l'Accord-cadre sur l'union sociale, ces ententes sont fondées sur une relation dynamique et coopérative avec les provinces et les territoires dans le but de promouvoir des objectifs communs dans le secteur de la justice pour les jeunes par l'entremise d'une planification conjointe, d'une

gestion financière flexible, d'une reddition de comptes publics, de transparence et de prévention des différends.

Contrôle des armes à feu

La mise en œuvre du Programme canadien de contrôle des armes à feu a débuté en décembre 1998. Depuis cette date, le programme a prouvé son importance pour le bien public.

- Grâce au Registre canadien des armes à feu, les autorités canadiennes et américaines ont pu mettre un terme aux activités de l'un des plus importants réseaux de contrebande d'armes en Amérique du Nord. Plus de 3 700 transactions potentiellement dangereuses ont été étudiées, 713 demandes de permis ont été refusées et 930 permis ont été révoqués (un nombre quinze fois plus élevé que les chiffres correspondants pour les cinq années antérieures).

- En 1999-2000, le retrait de provinces et de territoires importants et leur contestation de la constitutionnalité de la loi devant la Cour suprême ont sérieusement compromis le modèle de base du programme, rendant invalides les hypothèses de planification originelles. Par ailleurs, des formulaires excessivement complexes ont entraîné un taux d'erreur élevé, des accumulations importantes et des délais dans le traitement des demandes et l'émission des permis.

- En mars 2000, le Centre canadien des armes à feu a élaboré et entrepris la mise en place d'un projet d'amélioration du programme destiné à accroître la demande et la capacité de traitement, afin de garantir que les permis auront été émis à une majorité significative - 80% - de détenteurs d'armes à feu avant le 1er janvier 2001.

Lutte contre le crime organisé

Le Ministère continue d'élaborer des stratégies en matière de législation et de poursuites pour répondre au problème majeur que présente le crime organisé (en ce qui concerne le crime organisé international, voir l'initiative mentionnée à Questions de justice internationale).

- Le Ministère a collaboré avec le ministère de Finances et d'autres ministères dans la rédaction du projet de loi C-22 sur le recyclage des produits de la criminalité. En décembre 1999, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de la Justice ont discuté de la question du crime organisé et créé un Comité directeur des sous-ministres chargé de recenser d'autres initiatives pour lutter contre le crime organisé. Dans ce contexte, le Ministère étudie présentement différentes propositions de nouvelles mesures législatives.

- Un autre élément important de la stratégie du Ministère, l'Initiative anticontrebande (IAC), a été renouvelée en 1997. Le Ministère a également joué un rôle central dans

plusieurs grandes poursuites contre le crime organisé, incluant la cause des Warriors du Manitoba. La coordination opérationnelle entre le Service fédéral des poursuites et la Gendarmerie royale du Canada (en particulier en Ontario et en Colombie-Britannique) et par l'entremise du Comité national de coordination sur le crime organisé a été améliorée et accrue.

Victimes d'actes criminels

L'amélioration de la confiance des victimes d'actes criminels envers le système de justice est une priorité pour le gouvernement.

- Le Ministère a entrepris la mise en œuvre de la Réponse du gouvernement au Rapport du Comité permanent de la justice et des droits de la personne, *Les droits des victimes – participer sans entraver*, par une réforme législative et l'établissement du Centre stratégique d'études des questions relatives aux victimes, chargé de coordonner les initiatives fédérales et de favoriser les initiatives fédérales-provinciales territoriales d'aide aux victimes.

- Les modifications apportées à la loi en 1999 (projet de loi C-79, maintenant C.S. 1999, c. 25) s'appuient sur les réformes précédentes du droit afin d'améliorer la sécurité et la protection de la vie privée des victimes dans le cadre du système de justice pénale. Ces modifications permettent d'assurer que les victimes sont informées de la possibilité de préparer et de lire devant le tribunal une déclaration de la victime, exigent de la police et des juges qu'ils tiennent compte de la sécurité des victimes dans toutes les décisions de remise en liberté sous cautionnement, étendent la protection des victimes et des témoins lors du témoignage et permettent aux juges d'interdire la publication du nom des victimes et des témoins lorsque les circonstances le justifient. Les réformes apportées aux dispositions de suramendes compensatoires du Code criminel exigent maintenant de tous les criminels qu'ils versent une suramende compensatoire automatique (une pénalité financière additionnelle) d'un montant fixe, qui peut être augmenté dans certaines circonstances, dont le produit sera affecté aux services aux victimes offerts par les provinces et territoires.

- Au début de 2000, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il consacrerait cinq millions de dollars par année durant cinq ans au financement du Centre stratégique d'études des questions relatives aux victimes. Le Centre a été établi en 1999 afin d'assurer que le point de vue des victimes d'actes criminels est pris en compte dans l'élaboration des politiques et des lois fédérales. Les ressources consenties seront affectées à la recherche, à la consultation, à l'éducation et à la sensibilisation du public ainsi qu'au soutien de programmes d'aide innovateurs pour faire en sorte que la situation des victimes au sein du processus judiciaire continue de s'améliorer.

Désarmement d'un agent de la paix

- Le projet de loi C-17, intitulé *Loi modifiant le code criminel (cruauté envers les animaux, désarmement d'un agent de la paix et autres modifications) et la loi sur les armes à feu (modifications matérielles)*, a été déposé à la Chambre des Communes le 1er décembre 1999. Il vise à créer l'infraction qui consiste à désarmer ou à tenter de désarmer un agent de la paix. L'objet de cette modification est de reconnaître « le grave danger auquel s'exposent les agents de la paix lorsqu'ils sont sans arme au cours des enquêtes ou quand ils effectuent des arrestations ». L'infraction est punissable d'une peine maximale de cinq ans d'emprisonnement.

Conduite avec facultés affaiblies

- Le projet de loi C-18 a été déposé le 1er décembre 1999, dans le cadre de l'engagement du gouvernement à donner suite à une série d'amendements aux dispositions du Code criminel portant sur la conduite avec facultés affaiblies. Ces amendements portent la peine maximale pour conduite avec facultés affaiblies entraînant la mort de 14 ans à l'emprisonnement à vie et permettent à un agent de police faisant enquête sur une collision avec blessés ou décès de demander par téléphone un mandat autorisant la prise d'un échantillon sanguin sur un conducteur soupçonné d'être sous l'influence de drogues. Ces modifications s'ajoutent à celles du projet de loi C-82 qui ont accru la période d'application d'une ordonnance d'interdiction obligatoire de trois mois à un an pour une première infraction et la peine maximale applicable à une personne sous le coup d'une interdiction est passée de deux ans à cinq ans.

Provocation, légitime défense et défense des biens

En juin 1998, le Ministère a rendu public un document de consultation intitulé *Réforme des moyens de défense visés par le Code criminel – Provocation, légitime défense et défense des biens*.

- Par la suite, le Ministère a tenu plusieurs rencontres en personne avec divers groupes intéressés aux questions de justice pénale pour discuter du contenu du document et des réformes possibles. Le Ministère poursuit son examen de ces questions et son travail avec ses partenaires du système de justice pénale afin d'établir un consensus sur les réformes à apporter à ce secteur du droit pénal.

Cruauté envers les animaux

Le Ministère a publié en septembre 1998 un document de consultation intitulé *Crimes contre les animaux*. Le document, qui a été distribué aux ministères provinciaux et à divers groupes intéressés, comme les associations agricoles, les regroupements de chasseurs et de trappeurs, le milieu de la recherche médicale, les associations de protection des animaux, les associations vétérinaires et le milieu juridique, ainsi qu'au grand public, a suscité un

intérêt considérable et démontré le désir manifeste du public pour un renforcement et une amélioration de l'efficacité des lois contre la cruauté envers les animaux.

- Le 1er décembre 1999, la ministre de la Justice a proposé des modifications au *Code criminel* afin de renforcer et de moderniser les dispositions existantes sur la cruauté envers les animaux, dans le cadre d'un projet de loi omnibus contenant diverses modifications (Voir projet de loi C-17).

Responsabilité criminelle des entreprises

La tragédie de la mine Westray en 1992 a entraîné la tenue d'une enquête publique provinciale qui a recommandé en 1997 entre autres que l'approche adoptée par le droit criminel canadien en matière de responsabilité des entreprises soir revue. En réponse à cette recommandation, à une demande du Procureur général de la Nouvelle-Écosse et à un intérêt croissant de la part des membres de la Chambre des Communes,

- le Ministère a entrepris un examen du droit à cet égard, en termes de la responsabilité criminelle des entreprises elles-mêmes et de la responsabilité des administrateurs et des employés de ces entreprises.

Preuve génétique

Le Ministère poursuit ses efforts à l'appui des initiatives sur la législation et les programmes portant sur la preuve génétique. Le projet de loi C-104, entré en vigueur en 1995, a établi les règles juridiques régissant le prélèvement d'échantillons d'ADN, précisé la stratégie du gouvernement et permis l'établissement d'une banque de données génétiques.

- Le Ministère a par la suite participé à l'élaboration du projet de loi C-3, *la Loi sur l'identification par les empreintes génétiques*, en 1998, lequel a par la suite été amendé par le projet de loi S-10, la *Loi modifiant la Loi sur la défense nationale, la Loi sur l'identification par les empreintes génétiques et le Code criminel.* Parallèlement à ces efforts sur le plan législatif, le Ministère a activement participé à la mise sur pied de la Banque nationale de données génétiques qui devrait entreprendre ses activités en juillet 2000.

Confiance du public dans le système de justice

Subventions et contributions – Le Programme de vulgarisation et d'information juridiques (VIJ)

Le Programme de vulgarisation et d'information juridiques (VIJ) contribue à accroître la confiance du public dans le système de justice. En fournissant des services du VIJ, le Ministère aide les citoyens à améliorer leurs connaissances du droit, à mieux comprendre le système de justice et donc à être mieux en mesure d'y contribuer.

La Direction des programmes a versé des contributions représentant plus d'un million de dollars au cours du dernier exercice financier à des organismes qui offrent des services de vulgarisation juridique pour les aider à élaborer des produits de VIJ qui comprennent : des brochures, des vidéos, des modules d'ateliers, du matériel d'apprentissage pour les enseignants, les conférenciers, les services de recommandations et des centres Télédroit. Pendant l'année, les organismes de VIJ ont diffusé de l'information sur la prévention du crime, la violence familiale, les pensions alimentaires pour enfants et d'autres initiatives ministérielles comme le règlement des conflits et la détermination de la peine.

Le programme de Subventions et contributions

Globalement, outre les contributions annuelles et le financement de projet accordés dans le cadre du VIJ, le Ministère a versé 3 232 824 $ à 105 projets incluant par exemple des brochures sur les mauvais traitements envers les personnes âgées et des bourses à des étudiants ayant rédigé des thèses sur les approches de règlement des différends.

Accès légal

Le gouvernement a établi un plan quinquennal afin d'aider les services de police et de sécurité nationale à trouver des solutions aux problèmes posés par les nouvelles technologies et les technologies émergentes. La solution à ces problèmes répondra au besoin d'un accès légal aux communications électroniques et aux données électroniques archivées. La capacité de donner un accès légal aux communications tout en préservant les intérêts légitimes de confidentialité fait partie intégrante des stratégies de prévention du crime, qui visent le crime organisé et ses différentes manifestations. Le ministère de la Justice a la responsabilité du développement de la politique législative et de la prestation de conseils juridiques dans ce domaine.

- En 1999, des consultations auprès de l'Association canadienne des chefs de police ont mené à la publication d'un document de discussion présentant plusieurs des problèmes à l'étude, dont la capacité d'interception, les fouilles et les saisies transfrontalières, le

pistage des communications électroniques, la cryptographie et les communications téléphoniques par satellite.

- Le Ministère a également pris une part active aux initiatives internationales sur les crimes informatiques, incluant celles du Conseil de l'Europe, du Groupe des Huit, des Nations Unies et du Secrétariat du Commonwealth.

Leadership en matière de questions internationales liées à la justice au moyen d'approches opérationnelles et stratégiques proactives et cohérentes

Résultats collectifs

Droit international privé

- Le Ministère continue de contribuer à l'harmonisation du droit international privé en participant à des instances internationales comme la Conférence de La Haye sur le droit international privé, Unidroit, la Commission des Nations Unies sur le droit commercial international (CNUDCI) de même qu'à des organisations régionales comme l'Organisation des états américains (OEA). Les améliorations recherchées par nos représentants dans ces secteurs portent sur le droit commercial international, l'entraide judiciaire et l'exécution des jugements, le droit de la famille et la protection des enfants de même que la protection des biens.

Droits de l'enfant

- Le Ministère a pris une part active aux négociations entourant le protocole facultatif de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant qui concerne la vente d'enfants ainsi que la prostitution et la pornographie impliquant des enfants. Les négociations sur le protocole facultatif ont pris fin en mars 2000 et le protocole a été adopté lors d'une session extraordinaire de l'assemblée générale des Nations Unies le 25 mai 2000. Le protocole facultatif permettra de resserrer les normes internationales interdisant la vente d'enfants et l'exploitation des enfants à des fins sexuelles. Il permettra également d'augmenter les occasions de coopération internationales à ce chapitre.

- Le ministère de la Justice travaille également avec d'autres partenaires fédéraux, dont le ministère des Affaires étrangères et du commerce international, la Gendarmerie royale du Canada, le Service canadien des renseignements criminels et le ministère du Solliciteur général pour appuyer la mise en œuvre des réformes apportées au Code criminel en 1997 concernant le tourisme sexuel impliquant des enfants.

Justice pénale internationale

Le Canada fait face à des demandes accrues en vue d'une collaboration sur un large éventail de questions relatives au crime international. Dans le traitement des questions de justice pénale internationale, le Ministère a la responsabilité des conseils juridiques, de l'élaboration des politiques, de la négociation des mécanismes d'exécution et de l'application des ententes.

- Le Ministère met aussi son expertise à contribution sur un nombre croissant de tribunes internationales, comme l'Organisation des états américains, la Commission des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, le Conseil de l'Europe, le Commonwealth et le G-8. Le nombre croissant de conventions, traités et arrangements fonctionnels de lutte contre la criminalité internationale qui résultent de ces efforts contribueront à la sécurité du public et à un ordre international plus solide.

Crimes contre l'humanité et crimes de guerre

- En collaboration avec le ministère des Affaires étrangères et du commerce international, le ministère de la Justice a rédigé le projet de loi C-19, la *Loi sur les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre*, qui a été adoptée en première lecture le 10 décembre 1999.

- L'objet du projet de loi est double : 1) permettre au Canada de concrétiser et de ratifier le Statut de Rome de la Cour pénale internationale, qui crée une Cour pénale internationale dont le mandat est de juger les individus coupables de génocides, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre, et 2) améliorer la capacité du Canada à poursuivre et à punir les personnes accusées de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre commis à l'extérieur du pays, en amendant les lois pour répondre aux questions soulevées par l'arrêt de la Cour suprême du Canada dans l'arrêt *Finta*.

Crime organisé (international)

Dans le cadre d'une équipe de négociation interministérielle :

- Le Ministère poursuit sa participation aux négociations, dans le cadre des Nations Unies, d'une Convention sur le crime organisé transnational. En plus d'aborder des questions comme l'assistance mutuelle, le blanchiment d'argent et les infractions commises par le crime organisé, les négociations portent sur des protocoles sur le trafic des armes à feu, des personnes (en particulier des femmes et des enfants) et des immigrants. Les négociations doivent se terminer avant la fin de 2000. Le ministère de la Justice représente également le gouvernement du Canada, avec d'autres ministères fédéraux, au sein du Groupe d'experts sur le crime organisé international du G-8 (Groupe de Lyon), qui élabore des solutions pratiques afin d'améliorer la coopération internationale dans la lutte contre le crime organisé transnational.

Crime informatique (international)

- Le Ministère poursuit sa participation à différentes instances internationales (G-8, Conseil de l'Europe, Nations Unies) afin d'apporter une solution à la criminalité informatique internationale. Le Ministère participe entre autres activement à la négociation d'une convention internationale sur le crime cybernétique, au sein du Conseil de l'Europe, à l'élaboration au sein du G-8 de principes touchant l'accès transfrontalier aux données archivées et de mécanismes permettant de retracer des communications par le biais d'un réseau informatique. Le Ministère joue également un rôle prépondérant dans l'élaboration de l'ordre du jour de l'atelier de travail sur le crime informatique dans le cadre du 10^{e} Stage des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants, qui se tiendra en avril 2000.

S'efforcer de créer un système de justice intégré qui est économique, axé sur le citoyen et la collectivité, équitable, accessible, et qui suit l'évolution des besoins d'une population diversifiée.

Résultats collectifs

Prévention du crime

Grâce à la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime, Phase II, le gouvernement fédéral, en partenariat avec les provinces, les territoires, les municipalités et d'autres partenaires, aide les collectivités à s'attaquer aux sources du crime au moyen d'une approche axée sur le développement social. La Phase II repose sur les connaissances, de sorte que les activités entreprises dans le cadre de la Stratégie soutiennent des pratiques prometteuses et financent des interventions qui permettront d'élargir et d'approfondir notre connaissance des approches les plus efficaces pour réduire la criminalité et la victimisation.

- Au cours de l'exercice financier 1999–2000, 675 projets se sont partagés des subventions de plus de 24 millions de dollars. En réponse au Discours du Trône, le Centre national de prévention du crime prépare des propositions pour élargir les activités dans la cadre de la Phase II de la Stratégie. Ces propositions tiendront compte des leçons apprises jusqu'ici et des résultats de l'évaluation à mi-mandat de la Phase II.

- Le *Programme d'intervention des entreprises pour la prévention du crime* a été lancé en avril 1999. Le programme, qui est un élément clé de la Stratégie, subventionnera des initiatives du secteur privé susceptibles de réduire la criminalité et d'améliorer la sécurité dans les collectivités. L'Alliance des entreprises pour la prévention du crime, dont la création a été annoncée au même moment, favorisera l'établissement de

partenariats entre les entreprises, le gouvernement et le secteur bénévole relativement à la prévention du crime.

Diversité et égalité

Dans ses efforts pour développer un système de justice plus équitable et accessible et qui assure une égalité matérielle à tous les Canadiens et pour répondre aux besoins d'une population diversifiée :

- le Ministère offre de la formation en diversité et en égalité et effectue l'analyse d'égalité de différentes initiatives;
- le Ministère a participé activement aux activités qui ont suivi la quatrième Conférence mondiale sur les femmes tenue à Beijing en 1995, en préparation à la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies de juin 2000.

Le Ministère co-préside avec la Colombie-Britannique le groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la diversité, l'égalité et la justice, qui traite des questions de diversité dans une perspective interjuridictionnelle. Le Groupe de travail FPT met présentement la dernière main à la Grille intégrée d'analyse de la diversité et de l'égalité (GIADE), qui permettra une analyse plus fine des conséquences potentielles des initiatives en matière de justice sur les peuples autochtones, les personnes handicapées, les jeunes et les enfants, les minorités raciales, les femmes et les autres groupes vulnérables.

Programme des travailleurs judiciaires autochtones

Le Programme des travailleurs judiciaires autochtones aide les Autochtones traduits devant le système de justice pénale à obtenir un traitement équitable, juste, et tenant compte de leur culture.

En 1999-2000, des recommandations sur l'avenir du Programme, issues d'un examen tripartite, ont été présentées à une réunion fédérale-provinciale-territoriale des sous-ministres responsables de la justice. Les sous-ministres ont donné leur appui aux recommandations, reconnu l'évolution du rôle des travailleurs judiciaires autochtones, créé un groupe de travail tripartite pour le programme et reconnu la nécessité de modifier les instruments qui régissent le Programme. Les fonctionnaires assureront le suivi de ces décisions.

Programme d'accès aux études de droit pour les Autochtones

L'objet de ce programme est de promouvoir une représentation équitable des peuples autochtones au sein de la profession juridique.

Au cours de l'exercice courant, le Ministère a accordé des bourses d'une valeur de 210 631 $ à 38 étudiants.

Aide juridique

- En 1999-2000, en vertu du Programme d'aide juridique, le Ministère a versé 81,9 millions de dollars aux gouvernements des provinces et des territoires au titre de l'aide juridique afin de répondre aux besoins des Canadiens à faible revenu qui sont accusés de certaines infractions criminelles et qui sont admissibles à l'aide juridique.

- En plus de fournir une aide financière, le Ministère a organisé trois réunions fructueuses du Groupe de travail permanent sur l'aide juridique (GGP) afin d'échanger des renseignements sur les questions touchant l'aide juridique et de contribuer à l'élaboration des politiques. En 1999-2000, les travaux se sont poursuivis dans des domaines comme les besoins des clients de l'aide juridique, les avocats désignés par le tribunal, les affaires dont le coût est élevé et l'aide juridique pour les immigrants et les réfugiés.

Ententes d'accès aux services de justice

- Une entente globale d'accès aux services de justice, incluant l'aide juridique, l'Assistance parajudiciaire aux Autochtones et les Services de vulgarisation et d'information judiciaires (VIJ) a été négociée avec succès et signée avec le ministère de la Justice du Nunavut. Les trois territoires ont maintenant conclu de telles ententes, qui prévoit une plus grande souplesse dans l'application des programmes, une présentation financière moins complexe et l'utilisation de procédures comptables plus simples et plus efficaces.

Examen global de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*

Le vérificateur général, la Commission canadienne des droits de la personne et différents intervenants ont demandé au gouvernement du Canada de procéder à un examen de la *Loi* en vue d'en améliorer les dispositions.

- Le 8 avril 1999, l'honorable Anne McLellan, ministre de la Justice, annonçait la création d'un Comité de révision indépendant chargé de procéder à un examen de la *Loi canadienne sur les droits de la personne,* le premier examen complet depuis l'entrée en vigueur de la Loi en 1977. Le Comité de révision de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* a remis son rapport, intitulé *La promotion de l'égalité : une nouvelle vision,* le 21 juin 2000. Le rapport contient 165 recommandations touchant de nombreuses questions allant du processus relatif aux droits de la personne à l'ajout de nouveaux motifs de discrimination. Ces recommandations résultent de larges consultations populaires et d'études commandées par le Comité auprès d'experts reconnus dans le domaine des droits de la personne. Le ministère de la Justice procède présentement à l'examen de ces recommandations en étroite collaboration avec d'autres ministères fédéraux.

Soutien aux politiques

Renforcement des infrastructures de soutien aux politiques

Le Ministère a entrepris une refonte majeure de son infrastructure de soutien des politiques de justice. Les améliorations apportées permettront de renforcer les processus d'établissement des priorités du Ministère et de mieux les relier à celles des autres ministères et administrations, dans le cadre du programme global d'élaboration des politiques.

- Le Ministère met actuellement en place son nouveau cycle de planification stratégique, qui intègre des liens solides avec ses fonctions d'élaboration des politiques et des programmes, de planification des ressources, d'évaluation et de gestion.

- Un nouveau système d'affectation et d'utilisation des ressources est en cours d'élaboration et sera mis en place au cours du prochain exercice financier. Le nouveau système permettra de renforcer et de systématiser l'accent mis sur l'utilisation des ressources et les résultats dans les activités de politiques. Un mode de financement par reconduction a été appliqué afin de renforcer la capacité du Secteur des politiques à mener à bien les activités de recherche, de consultation et d'évaluation essentielles à l'égard des grandes initiatives de politiques sous la responsabilité de la ministre de la Justice, et d'assurer la présence d'une masse critique de ressources suffisante pour assurer la conceptualisation, l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques sur une base saine et professionnelle.

Renforcement de l'évaluation des incidences sur les ressources

- Le Ministère élabore et « met présentement en œuvre » de nouvelles méthodes d'évaluation du coût des grandes initiatives de programme et de politiques et de leur incidence sur le Ministère comme sur ses partenaires externes, notamment les autres ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux, les municipalités, le système de justice, les groupes d'intérêts et le communautés autochtones.

2.3.3 Administration

Dépenses prévues (RPP 1999-2000)	**33 700 000 $**
Autorisations totales (Comptes publics)	48 943 737 $
Dépenses réelles en 1999-2000 (Comptes publics)	48 010 789 $

Gestion des ressources humaines

Le Ministère s'est donné **quatre objectifs corporatifs**, qui touchent directement la nécessité de retenir les fonctionnaires qualifiés afin de mieux servir les Canadiens. Ces quatre objectifs ont mené à la préparation de plans d'actions et de rapports par les gestionnaires afin de mieux gérer les problèmes de charge de travail, de réduire le recours à l'emploi à durée déterminée d'ici 2000-2001, à donner à chaque employé un minimum de cinq jours de formation et de perfectionnement chaque année et à mettre en place un nouveau programme d'orientation des nouveaux employés avant le 31 mars 2000.

Charge de travail

- Les gestionnaires signalent qu'un plus grand nombre d'employés se sont prévalus des régimes de travail flexibles. L'ajout de nouveau personnel permet de réduire la charge de travail, bien que le fait de se reposer sur les clients pour assurer le financement de l'effectif pourrait entraîner une augmentation de la dépendance du Ministère envers le financement des clients. Les efforts de la gestion ont, dans certains cas, conduit à une amélioration des prévisions et de la planification et à une meilleure utilisation des ressources.

Réduction du recours aux postes de durée déterminée

- Nous faisons des progrès : certains postes de durée déterminée ont été transformés en postes de durée indéterminée alors que la durée de certains autres a été prolongée. Afin de nous permettre de tirer des conclusions fiables sur les progrès accomplis, nous devons mettre à jour et dégrouper les données d'effectif afin de refléter certaines circonstances comme les remplacements pour congés de maternité et d'étude. Les secteurs qui ont signalé une baisse du pourcentage des emplois de durée déterminée ont également signalé qu'il en avait découlé une hausse de la satisfaction au travail.

Minimum de cinq jours de formation et perfectionnement

- Il s'agit d'un objectif à long terme et il est trop tôt pour en évaluer les résultats. Les premiers rapports semblent toutefois indiquer que l'importance de la formation et du perfectionnement professionnels a été communiquée efficacement. Une plus grande variété de programmes de formation et de perfectionnement sont offerts et il semble qu'il en résulte un accroissement de la satisfaction au travail. L'accès à la formation a été amélioré dans certains secteurs, et les employés ont compris qu'ils ont droit au perfectionnement professionnel. Certains types de formation, comme la sensibilisation aux réalités culturelles et à l'égalité des sexes, ont déjà suscité un changement dans la culture du Ministère. Certains secteurs signalent une plus grande cohésion au sein des groupes qui ont reçu la formation de développement de l'esprit de corps.

Mise en place d'un nouveau programme d'orientation d'ici le 31 mars 2000

- Un nouveau programme d'orientation des nouveaux employés a été élaboré en 1999-2000 et mis en place en mars 2000. Un certain nombre de secteurs ont élaboré ou sont en train d'élaborer des programmes et des outils d'orientation spécialisés. Les rapports indiquent que le personnel est devenu plus sensible aux besoins et aux préoccupations des nouveaux employés. Les cadres supérieurs du Ministère rencontrent les nouveaux employés pour leur souhaiter la bienvenue au sein du Ministère.

- Le Ministère a continué d'honorer ses engagements dans la deuxième année de son plan d'action triennal d'équité en emploi, ce qui s'est traduit par une hausse de la représentation des tous les groupes désignés. En 1999-2000, le Ministère a également suivi de près le plan d'action consécutif à la vérification de la conformité à l'équité en matière d'emploi menée par la Commission canadienne des droits de la personne et a en conséquence effectué une analyse de l'effectif et une revue des systèmes d'emploi afin de renforcer ses stratégies de recrutement à l'appui de la progression de la diversité.

- L'examen des ressources parajuridiques mené par le Ministère a permis de redéfinir et d'implanter de nouveaux critères de sélection à l'embauche dans le groupe SI et la formation professionnelle qui sera offerte à ces nouvelles recrues.

- En 1999-2000, le Ministère a mis en place un programme officiel de mentorat dans la Région de la capitale nationale et au Bureau régional du Québec. Ce programme a pour but de faciliter la communication des valeurs professionnelles et ministérielles et d'aider les employés à apprendre les uns des autres. Le programme vise également à faciliter l'intégration des nouveaux employés, le maintien en place et le perfectionnement des membres des groupes désignés. Vingt-huit associés et trente mentors ont participé au projet pilote. L'évaluation a établi que le programme avait été un succès, de sorte que la décision a été prise de poursuivre le programme et de l'étendre à l'ensemble du Ministère.

- Le Ministère a investi des sommes importantes dans la technologie afin d'assurer l'interconnectivité entre les unités de travail, permettant d'étendre la portée et le partage de l'information au sein du Ministère. Ceci a permis d'adopter de nouvelles approches de travail d'équipe, incluant la formation d'Équipes virtuelles pour le traitement de projets spéciaux et la promotion d'une approche plus horizontale du travail et de l'apprentissage en groupe. Des initiatives comme les approches autonomes de l'information de gestion RH (« RH virtuelles ») permettent au personnel d'apprendre à gérer plu efficacement leurs données personnelles.

Communications

- La Direction des communications, chargée d'assurer les communications internes et externes du Ministère, a continué d'informer le public à propos des trois grandes

priorités de la Ministre : la prévention du crime, la justice pour les jeunes et les victimes. Les Communications ont également assuré un appui au Ministère dans un grand éventail d'initiatives de droit pénal et de politique, comme la modernisation des avantages sociaux, la justice pour les jeunes, la justice autochtone, l'examen des déclarations de culpabilité, de même que dans plusieurs recours fortement médiatisés, dont la contrebande du tabac et la pornographie impliquant des enfants. Afin d'expliquer le travail du Ministère au public, aux parlementaires, aux groupes d'intérêts et aux médias, les Communications ont produit plus de 70 communiqués, documents d'information et allocutions; préparé des réponses à la correspondance adressée à la Ministre et contribué à l'établissement de liens avec le public en appuyant la participation du Ministère aux conférences et événements portant sur la justice.

- Un nouveau site Web a été élaboré à titre de projet du millénaire du Ministère. Destiné aux jeunes et mettant l'accent sur 100 ans de droits de la personne, le site Web sera tenu à jour par la Direction des communications à titre de service aux étudiants et aux éducateurs.

- Les relations avec les médias représentent une part importante du travail de la Direction des communications. En plus de répondre sur une base quotidienne aux demandes d'information et de préparer les porte-parole à répondre aux questions, des cours ont été donnés aux procureurs de tout le pays pour améliorer la communication avec les médias dans les causes importantes.

- La Direction des communications et des services ministériels soutient les autres secteurs du Ministère par le biais de l'Unité de liaison ministérielle, en fournissant un appui sur le plan des communications à la fonction de planification stratégique et en préparant un bulletin électronique hebdomadaire transmis à tous les employés.

Gestion financière

Au cours du dernier exercice financier, le Ministère a mis en place une approche stratégique plus systématique de l'affectation des ressources. Un Comité de gestion des ressources a été formé afin de traiter des grandes questions relatives aux ressources et de formuler des recommandations de solutions à l'intention du sous-ministre.

- Le Ministère a entrepris la planification initiale en vue de la mise en œuvre de la Stratégie d'information financière (SIF), incluant la préparation d'une analyse de rentabilité afin d'obtenir les ressources nécessaires pour mener à bien ce projet. L'échéancier prévoit la mise en œuvre de la SIF avant le 1er avril 2001.

Gestion de l'information / Technologie de l'information (GI/TI)

En 1999-2000, les efforts de gestion de l'information / Technologie de l'information (GI/TI) ont été principalement axés sur la préparation du Ministère au passage de l'an 2000.

- À la suite des travaux réalisés en préparation du passage à l'an 2000, le Ministère a vérifié et certifié son environnement informatique. Le Ministère n'a connu aucun problème important durant le passage à l'an 2000.

- Le nouveau système de messagerie conforme à l'an 2000 a été déployé dans tout le Ministère à l'automne 1999. Le contrat d'impartition pour la gestion des réseaux, le service d'aide aux utilisateurs et le soutien sur place ont continué d'offrir de multiples avantages au Ministère.

- Le Ministère a développé sa capacité Intranet et Internet afin de répondre aux besoins de communications entre l'administration centrale, les régions et les unités de services juridiques dans les différents ministères, les travailleurs mobiles et les télétravailleurs. Plusieurs initiatives dans le domaine de la connectivité ont été entreprises en 1999-2000, dont l'accès à distance au courrier électronique et l'accès à l'Intranet pour les employés travaillant à l'extérieur des bureaux du Ministère. Plus de 100 employés se sont vus offrir un accès à distance hautement protégé aux logiciels du Ministère. En prévision de 2000-2001, le Ministère a créé un Bureau de projet de la connectivité afin de coordonner et d'étendre ces services. :

3.0 Groupement des rapports

3.1 Stratégie de développement durable (SDD)

Faits saillants de la période se terminant le 31 mars 2000

Initiatives principales	Résultats prévus	Progrès accomplis
Objectif 1 : ***Accroître la capacité du Ministère de donner des conseils juridiques aux clients sur le développement durable***		
• Élaborer un module de formation juridique permanente sur le développement durable • Revoir les SDD des clients afin de prévoir leurs besoins juridiques • Créer une page d'accueil sur Intranet	• Augmentation de la capacité de donner des conseils juridiques sur le DD et accroissement de la sensibilisation et des connaissances au sein des Services juridiques ministériels	• Formation continue fournie sur un grand nombre de thèmes de DD • Révision des priorités de la clientèle, entre autres sur le DD, dans le cadre de la planification annuelle • Lancement d'une page d'accueil sur le DD à l'automne 2000
Objectif 2 : ***Déterminer les rapports entre le développement durable et les services ministériels***		
• Recherche sur le développement durable et le droit, menée en collaboration avec des organisations comme l'Association du Barreau canadien	• Établissement d'une recherche collective sur les liens entre la loi et le développement durable	• Parution d'une publication de l'ABC sur la loi du DD en août 2000, avec l'appui financier du ministère de la Justice • Le ministère de la Justice et la Commission du droit du Canada s'entendent sur l'échange continue de renseignements sur des projets communautaires de DD
Objectif 3 : ***Cerner les responsabilités juridiques du gouvernement fédéral relativement au développement durable et fournir des conseils à cet égard.***		
Objectif 4 : ***Appuyer la réforme du droit de façon à promouvoir le développement durable***		
• Accroître la capacité d'aider les ministères clients à déterminer quelle réforme leur permettrait d'éliminer les obstacles au développement durable	• Réforme de la loi pour promouvoir le DD	• Progrès des objectifs 1 à 3 • Le ministère de la Justice a appuyé les clients dans leurs examens importants de la loi du DD

Initiatives principales	Résultats prévus	Progrès accomplis
Objectif 5 : ***Fournir des conseils uniformes et de qualité supérieure sur le développement durable***		
• Établir un réseau ministériel sur le développement durable • Élaborer des lignes directrices qui permettent d'intégrer les questions relatives au développement durable dans les avis juridiques • Intégrer le développement durable à la liste de vérification de la planification stratégique • Intégrer le développement durable aux communications • Faire en sorte que les formules courantes pour les transactions d'achat et les transactions relatives aux biens reflètent l'importance du développement durable	• Augmentation de la consistance et de la qualité des conseils de DD	• Création d'un réseau sur le DD • Établissement d'une liste de contrôle juridique à l'automne 2000 • Incorporation du DD à la liste de contrôle de la planification des politiques à l'automne 2000 • Communications étendues sur le développement de la deuxième SDD du Ministère • Distribution de formulaires normalisés de transaction de biens
Objectif 6 : ***Améliorer la condition physique du Ministère***		
• Améliorer la capacité de repérage des données de mesure du rendement et de liaison des méthodes de rapport	• Augmentation de la capacité de rendre compte / d'orienter les initiatives à venir/ de mettre en place des prévisions à long terme favorisant l'établissement d'objectifs à court et à long terme	• Justice a mis l'accent sur le développement de mesures du rendement dans l'établissement de la deuxième SDD
• Réduire l'utilisation des véhicules à combustibles fossiles pour la distribution du courrier et les remplacer par d'autres méthodes	• Diminution des émissions de monoxyde de carbone et des coûts de distribution du courrier	• Justice a continué d'accroître l'utilisation des communications électroniques
• Réduire l'utilisation du papier	• Réduction des déchets solides et des coûts d'exploitation	• L'utilisation du papier a augmenté en dépit des efforts. La deuxième SDD de Justice traitera de ce point.
• Mettre en place l'approvisionnement et les marchés écologiques en matière de services	• Augmentation de la sensibilisation / établissement de solutions de rechange / promotion de l'approvisionnement écologique/ promotion chez les fournisseurs de la production et de la distribution de produits	• Dès l'automne 2000, on utilisera l'approvisionnement écologique pour les quatre plus importants articles achetés par le bureau principal de Justice

Initiatives principales	Résultats prévus	Progrès accomplis
• Former le personnel sur le recyclage et la diminution des coûts	écologiques • Augmentation de la sensibilisation du personnel / meilleure élimination des déchets / réduction des coûts d'exploitation	• Formation donnée au bureau principal du Ministère

(La version intégrale de la SDD est diffusée sur le site web du ministère de la Justice à l'adresse suivante : http://canada.justice.gc.ca/fr/cons/sdd/SDS.pdf.)

4.0 Rendement financier

4.1 Aperçu du rendement financier

Dépenses de fonctionnement :

L'écart de 88,3 millions de dollars entre les dépenses prévues et réelles d'exploitation pour 1999-2000 comprend ce qui suit :

Accroissement des ressources par l'intermédiaire du Budget supplémentaire des dépenses :	(en milliers de dollars)
• Indemnisation de David Milgaard	4,000
• Charge de travail	27,237
• Conventions collectives	5,184
• Préparation pour l'an 2000– Technologie de l'information	2,000
• Prévention du crime	225
• Armes à feu	40,838
• Pensionnats	2,464
• Revenu Canada – Omnibus et autres présentations	2,161
• Transfert de subventions et de contributions	1,450
• Contrebande du tabac	4,780
• Autres	2,157
• Report de ressources de 1998-99	9,661
Réduction des ressources par l'intermédiaire du Budget supplémentaire des dépenses :	(300)
• Affectations bloquées – Fonds de règlement des différends	
• Affectations bloquées – IICPC et logement	(832)
• Report de fonds – Pension alimentaire pour enfants	(2,299)
Autres réajustements:	
• Péremption des comptes publics	(3,047)
• Dépenses prévues non demandées dans le Budget supplémentaire des dépenses	(7,543)
• Autres	50

Recettes non disponibles :

L'écart de 61,5 millions de dollars entre les dépenses prévues et réelles de 1999-2000 est dû surtout à une réduction du montant des droits perçus pour les armes à feu.

Paiements de transfert :

L'écart de 4,2 millions de dollars entre les dépenses prévues et réelles de 1999-2000 s'explique comme suit :

	($,000)
Accroissement des ressources par l'intermédiaire du Budget supplémentaire des dépenses	
• Réforme du programme de justice pour les jeunes	1,542
• Armes à feu	10,000
• Autres	875
Réduction des ressources par la mise à jour annuelle des niveaux de référence :	
• Remaniement des pensions alimentaires pour enfants	(5,475)
• Autres	(1,200)
• Transferts au budget de fonctionnement	(1,450)
• Péremption des comptes publics	(8,517)

Tableaux des résumés financiers

4.2 Tableau financier 1 : Sommaire des crédits approuvés

Besoins financiers par autorisation (en millions de dollars)

Crédit		*1990-00* Dépenses prévues	*Autorisations totales*	Dépenses réelles
	Programme d'administration de la justice			
1	Dépenses de fonctionnement	271,6	*362,9*	**359,9**
5	Subventions et contributions	327,2	*331,5*	**323,0**
(S)	Ministre de la Justice – Traitement et allocation de voiture	0,0	*0,1*	**0,1**
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	30,2	*33,2*	**33,2**
	Total pour le Ministère	629,0	*727,7*	**716,2**

Nota : Les chiffres des autorisations totales comprennent ceux des budgets principal et supplémentaire des dépenses et d'autres autorisations. Les chiffres peuvent différer des totaux présentés en raison de l'arrondissement.

4.3 Tableau financier 2 : Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Dépenses ministérielles prévues et réelles par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activité	ETP	Exploitation	Immobilisations	Subventions et contributions approuvées	Sous-total: dépenses brutes approuvées	Subventions et contributions législatives	Dépenses brutes totales	Moins : recettes disponibles	Dépenses nettes totales
Services aux clients gouvernementaux	1 623	162,5	-	-	162,5	-	162,5	-	162,5
(autorisations totales)	*1 693*	*186,9*	-	-	*186,9*	-	*186,9*	-	*186,9*
(Dépenses réelles)	**2 060**	**195,5**	-	-	**195,5**	-	**195,5**	-	**195,5**
Droit et orientation	474	105,6	-	327,2	432,8	-	432,8	-	432,8
(autorisations totales)	*454*	*160,4*		*331,5*	*491,9*	-	*491,9*	-	*491,9*
(Dépenses réelles)	**268**	**149,7**		**323,0**	**472,7**	-	**472,7**	-	**472,7**
Administration	340	33,7	-	-	33,7	-	33,7	-	33,7
(autorisations totales)	*340*	*48,,9*	-	-	*48,9*	-	*48,9*	-	*48,9*
(Dépenses réelles)	**411**	**48,0**		-	**48,0**	-	**48,0**	-	**48,0**
Total	2 437	301,8	-	327,2	629,0	-	629,0	-	629,0
(autorisations totales)	*2 487*	*396,2*		*331,5*	*727,7*	-	*727,7*	-	*727,7*
(Dépenses réelles)	**2 648**	**393,2**		**323,0**	**716,2**	-	**716,2**	-	**716,2**

Autres recettes et dépenses	
Recettes à valoir sur le Trésor	(78,4)
(autorisations totales)	*(17,5)*
(Dépenses réelles)	**(16,9)**
Coût des services rendus par d'autres ministères	30,0
(autorisations totales)	*30,0*
(Dépenses réelles)	**30,3**
Coût net du programme	580,6
(autorisations totales)	*640,2*
(Dépenses réelles)	**729,6**

Nota : Les chiffres en italique représentent les autorisations totales pour 1999-2000 (budgets principal et supplémentaire des dépenses et autres autorisations). **Les chiffres en caractères gras représentent les dépenses/recettes réelles en 1999-2000.** Les chiffres peuvent différer des totaux présentés en raison de l'arrondissement. Les données de la colonne Exploitation comprennent les contributions aux régimes d'avantages des employés et les indemnités versées à la ministre.

4.4 Tableau financier 3 : Comparaison historique des dépenses prévues et réelles totales

Dépenses ministérielles prévues et réelles par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activités	Dépenses réelles	Dépenses réelles	Dépenses prévues	***Autorisations totales***	**Dépenses réelles**
	1997-1998	1998-1999	1999-2000	***1999-2000***	**1999-2000**
Services aux clients gouvernementaux	148,9	178,9	162,5	*186,9*	**195,5**
Droit et orientation	336,3	426,1	432,8	*491,9*	**472,7**
Administration	41,9	41,8	33,7	*48,9*	**48,0**
Total	527,1	646,8	629,0	*727,7*	**716,2**

Nota : Les chiffres des autorisations totales comprennent ceux des budgets principal et supplémentaires des dépenses et d'autres autorisations. Les chiffres peuvent différer des totaux présentés en raison de l'arrondissement

4.5 Tableau financier 4 : Besoins en ressources par organisation et secteur

Comparaison des dépenses prévues, des autorisations totales et des dépenses réelles pour 1999-2000 par organisation et secteur d'activité (en millions de dollars)

Organisation	Secteurs d'activité			
	Services gouvernementaux aux clients	Droit et orientation	Administration	TOTAL
Cabinet de la Ministre			2,0	2,0
(autorisations totales)			*2,0*	*2,0*
(Dépenses réelles)			**2,0**	**2,0**
Cabinet du sous-ministre			1,0	1,0
(autorisations totales)			*1,0*	*1,0*
(Dépenses réelles)			**0,8**	**0,8**
Secteur du droit civil et de la gestion ministérielle *	20,5		27,7	48,2
(autorisations totales)	*20,5*	*4,9*	*41,9*	*67,3*
(Dépenses réelles)	**19,7**	**4,6**	**41,3**	**65,6**
Secteur des activités juridiques	133,8	0,7		134,5
(autorisations totales)	*157,7*			*157,7*
(Dépenses réelles)	**167,9**			**167,9**
Secteur des politiques		432,1		432,1
(autorisations totales)		*487,0*		*487,0*
(Dépenses réelles)		**468,1**		**468,1**
Direction des services législatifs	8,2			8,2
(autorisations totales)	*8,7*			*8,7*
(Dépenses réelles)	**7,9**			**7,9**
Direction des communications et des services exécutifs			3,0	3,0
(autorisations totales)			*4,0*	*4,0*
(Dépenses réelles)			**3,9**	**3,9**
TOTAUX	162,5	432,8	33,7	629,0
(autorisations totales)	*186,9*	*491,9*	*48,9*	*727,7*
(Dépenses réelles)	**195,5**	**472,7**	**48,0**	**716,2**
% du TOTAL	**27,3 %**	**66,0 %**	**6,7 %**	**100,0 %**

Nota : Les chiffres en italique représentent les autorisations totales pour 1999-2000 (Budget principal et supplémentaires des dépenses et autres autorisations). **Les chiffres en caractères gras représentent les dépenses/recettes réelles en 1999-2000.** Les chiffres peuvent différer des totaux présentés en raison de l'arrondissement.

* Comprend les Affaires constitutionnelles et la Direction de la gestion de l'information.

4.6 Tableau financier 5 : Recettes non disponibles

Recettes non disponibles (en millions de dollars)

Secteurs d'activités	Dépenses réelles 1997-1998	Dépenses réelles 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	*Autorisations totales* ***1999-2000***	**Dépenses réelles 1999-2000**
Services aux clients gouvernementaux	-	-	-	-	-
Droit et orientation	1,7	7,5	78,4	*17,5*	**16,1**
Administration	4,2	0,9	0,0	*0,0*	**0,8**
Recettes totales à valoir sur le Trésor	5,9	8,4	78,4	*17,5*	**16,9**

Nota : Comprend les services et les droits relatifs aux armes à feu, au Service d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales, au Bureau d'enregistrement des actions en divorce, aux frais de cour et diverses recettes provenant de l'extérieur du gouvernement, ainsi que les recettes provenant d'amendes et de saisies, le loyer d'habitation et de services publics et d'autres.

4.7 Tableau financier 6 : Paiements législatifs

Paiements législatifs par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activités	Dépenses réelles 1997-1998	Dépenses réelles 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	*Autorisations totales* ***1999-2000***	**Dépenses réelles 1999-2000**
Services aux clients gouvernementaux	14,4	18,9	21,0	*21,3*	**21,3**
Droit et orientation	1,6	5,5	6,1	*8,6*	**8,6**
Administration	2,5	3,1	3,1	*3,4*	**3,4**
Total des paiements législatifs	18,6	27,5	30,2	***33,3***	**33,3**

Nota : Comprend les cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés, le traitement et la location de voiture de la Ministre, les dépenses de biens de la Couronne et les honoraires d'agences de recouvrement.

4.8 Tableau financier 7 : Paiements de transfert

Paiements de transfert par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activités	Dépenses réelles 1997-1998	Dépenses réelles 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	*Autorisations totales 1999-2000*	Dépenses réelles 1999-2000
SUBVENTIONS					
Services aux clients gouvernementaux	-	-	-	-	-
Droit et orientation	1,0	12,6	23,2	*24,2*	**22,5**
Administration	-	-	-	-	-
Total des subventions	1,0	12,6	23,2	***24,2***	**22,5**
CONTRIBUTIONS					
Services aux clients gouvernementaux	-	-	-	-	-
Droit et orientation	269,3	278,1	304,0	*307,3*	**300,5**
Administration	-	-	-	-	-
Total des contributions	269,3	278,1	304,0	***307,3***	**300,5**
Total des paiements de transfert	270,3	290,7	327,2	***331,5***	**323,0**

4.9 Tableau financier 8 : Passif éventuel

Passif éventuel ($ dollars)

Liste des éléments du passif éventuel	Montant courant du passif éventuel
Air Base Property	5 000 000
Bellamy, B.	25 000
Bussey	30 000
Doe, A.	200 000
Donalco Inc. & Group	30 000
Edwards, L.	200 000
Kaglik, H.	1 000 000
Kaya, N.	50 000
Kramer, K.	150 000
Schreiber, K.	2 000 000
Skandarajah,	25 000
Smith, W.	50 000
Total – Passif éventuel	**8 760 000**

5.0 Aperçu du ministère

5.1 Mission

Le ministère de la Justice a pour mission de:

- *seconder le ministre dans la tâche d'assurer, au Canada, l'existence d'une société juste et respectueuse des lois, pourvue d'un système de justice efficace, équitable et accessible à tous;*
- *fournir des conseils et autres services juridiques de haute qualité au gouvernement ainsi qu'aux ministères et organismes clients;*
- *promouvoir le respect des droits et libertés, de la loi et de la Constitution.*

5.2 Mandat

Le ministère de la Justice fut créé par une loi adoptée par le Parlement en 1868 pour s'occuper des affaires juridiques de l'ensemble du gouvernement et fournir des services juridiques à divers ministères et organismes. Le travail du Ministère reflète les devoirs du Ministre dans son double rôle de procureur général du Canada et de ministre de la Justice.

Dans le cadre de ses fonctions venant appuyer le ministre de la Justice, le Ministère fournit des conseils sur les politiques de programmes et sur l'orientation, par le biais de l'élaboration du contenu juridique des projets de lois, des règlements et des directives. Dans le cadre de son appui au procureur général, le Ministère est responsable de la poursuite des infractions à l'échelle fédérale, notamment des infractions en matière de drogues et des poursuites civiles par et au nom de la Couronne fédérale. Il fournit également des conseils juridiques aux organismes fédéraux d'exécution de la loi et aux autres ministères gouvernementaux.

5.3 Organisation

Descriptions des secteurs d'activité

Le Ministère de la Justice a trois principaux secteurs d'activités qui représentent les principaux efforts généraux du Ministère : services aux clients gouvernementaux, droit et orientation et administration.

1. Services aux clients gouvernementaux

Objectif:

Répondre aux besoins du gouvernement du Canada, de ses ministères et organismes en matière de services juridiques ou législatifs de qualité, de la manière la plus efficace et la plus rentable possible et en conformité avec la loi et la politique gouvernementale.

Description:

Le secteur d'activité «services aux clients gouvernementaux » couvre un éventail de services, y compris la rédaction législative, les avis et opinions juridiques, les avis juridiques sur l'élaboration de politiques et le suivi et la représentation dans l'application de la loi fédérale et dans les litiges auxquels le gouvernement fédéral est partie. Par ce secteur d'activité, le Ministère assure une cohérence dans l'ensemble du gouvernement et au sein de ses ministères et organismes en fait d'avis juridiques, d'opinions, de politiques juridiques, de sanctions et de détermination de la peine dans des affaires civiles et criminelles. Ce secteur d'activité se divise en deux secteurs de service : Services législatifs et Services juridiques.

2. Droit et orientation

Objectif:

Garantir un système national de justice souple, équitable, efficient et accessible en gérant l'élaboration, la mise à l'essai, la promotion et la mise en œuvre de la politique de justice touchant le droit pénal et le droit de la famille et des jeunes, d'une part, et assurer une administration publique équitable, efficace et responsable en gérant le cadre juridique du gouvernement de manière à respecter le droit administratif, le droit constitutionnel, le droit international, le droit des Autochtones, les droits de la personne et le droit d'accès à l'information, d'autre part.

Description:

Le Ministère fournit un éventail de services se rapportant à la planification, à la coordination, à l'élaboration, à la promotion et à la mise en application de politiques en matière de justice. Ces activités sont regroupées dans le Secteur des politiques qui comprend les quatre domaines de service suivants : organisation du programme, cadre juridique du gouvernement, soutien des politiques et des programmes et programmes de justice.

3. Administration

Objectif:

Veiller à la gestion stratégique efficace du programme de l'administration de la justice en établissant des cadres et des services administratifs et de gestion intégrée qui permettent la gestion interne optimale du Ministère et de ses ressources.

Description:

Le secteur d'activité «administration » couvre l'éventail complet de services administratifs et de gestion ministérielle nécessaires pour soutenir l'exécution du programme et l'administration interne du Ministère. Ce secteur d'activité se divise en deux domaines de service : gestion ministérielle et services administratifs.

Structure organisationnelle

Le programme de l'administration de la justice est dirigé par le sous-ministre et sous-procureur général qui est comptable envers la ministre de la Justice et procureure générale du Canada de la gestion du programme.

Trois composantes organisationnelles extrêmement décentralisées fournissent les services du programme d'administration de la justice : l'administration centrale à Ottawa, trente-cinq services juridiques ministériels (SJM) ont leurs locaux dans des ministères et organismes clients particuliers ; et onze bureaux régionaux répartis dans tout le Canada.

Quatre régions – Atlantique, Ontario, Colombie-Britannique et Yukon, et Prairies et Territoires du Nord-Ouest – constituent le Secteur des activités juridiques, tandis que la région du Québec relève du Secteur du droit civil et de la gestion ministérielle. Cette répartition des rapports hiérarchiques reflète la différence qui existe entre le système de droit civil au Québec et les régimes de *common law* qu'on trouve dans les autres provinces et territoires. Dans les bureaux régionaux, la plus grande partie du travail a trait à des litiges, mais une proportion croissante des ressources sont consacrées à la prestation de services de consultation juridique aux clients à mesure que ces derniers décentralisent leurs activités.

En accord avec l'importance que le Ministère accorde au service à la clientèle, le Secteur des activités juridiques se compose de six portefeuilles. Les trois grands clients du Ministère, soit Revenu Canada, Citoyenneté et Immigration et le ministère des Affaires indiennes et du Nord reçoivent chacun des services par le biais de portefeuilles spécialisés, c'est-à-dire Droit fiscal, Citoyenneté et immigration et Justice applicable aux autochtones. Les autres clients du Ministère sont : le groupe du *droit réglementaire*, le groupe du *droit des affaires* et le groupe des *organismes centraux*. Les bureaux régionaux fournissent des services complets aux ministères clients et leur organisation se calque sur les structures régionales d'un grand nombre des clients du Ministère. Les chefs de portefeuilles sont comptables envers leurs clients des objectifs généraux et des résultats obtenus par la prestation des services juridiques, tandis que les gestionnaires régionaux doivent rendre compte de la prestation des services et des rapports avec les clients au niveau régional.

Organigramme

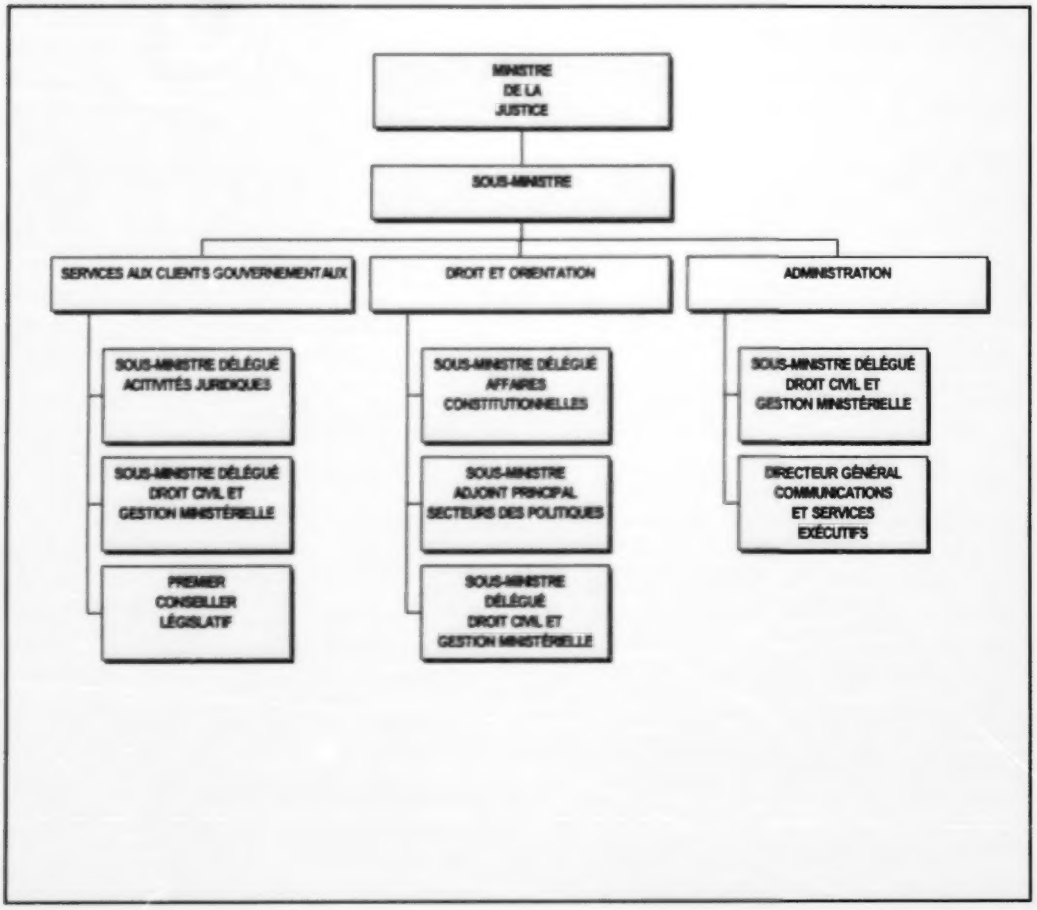

Note: Les encadrés clairs représentent les secteurs d'activité

6.0 Renseignements supplémentaires

6.1 Personnes-ressources pour obtenir des renseignements supplémentaires et sites Web

A. Anne McLellan, ministre de la Justice et procureure générale du Canada, Édifice commémoratif de l'Est, 284 rue Wellington, 4e étage, Ottawa, Ontario, K1A 0H8
Tél. : 613-992-4621

Morris Rosenberg, sous-ministre et sous-procureur général, Édifice commémoratif de l'Est, 284 rue Wellington, Ottawa, Ontario, K1A 0H8
Tél. : 613-957-4997

Rachel Larabie-LeSieur, directrice générale, Direction des communications et des services exécutifs, Édifice commémoratif de l'Est, 284 rue Wellington, Ottawa, Ontario, K1A 0H8
Tél. : 613-957-4221, Téléc. : 613-941-2329

Wendy Sailman, directrice, Division des affaires publiques, Édifice commémoratif de L'est, 284 rue Wellington, Ottawa, Ontario, K1A 0H8
Tél. : 613-957-4211, Téléc. : 613-954-0811

Richard Thompson, c.r., sous-ministre délégué, Secteur des activités juridiques, Édifice commémoratif de l'Est, 284 rue Wellington, Ottawa, Ontario, K1A 0H8
Tél. : 613-957-4550, Téléc. : 613-957-2546

Mario Dion, sous-ministre délégué, Secteur du droit civil et de la gestion ministérielle, Édifice commémoratif de l'Est, 284 rue Wellington, Ottawa, Ontario, K1A 0H8
Tél. : 613-641-4073, Téléc. : 613-941-4074

Mary Dawson, sous-ministre déléguée, Affaires constitutionnelles, Tour St-Andrew's, 275 rue Sparks, Ottawa, Ontario, K1A 0H8
Tél. : 613-957-4898, Téléc. : 613-952-4279

Lionel A. Levert, premier conseiller législatif, Direction des services législatifs, Tour St - Andrew's, 275 rue Sparks, Ottawa, Ontario, K1A 0H8
Tél. : 613-941-4178, Téléc. : 613-941-2243

Site Web : L'adresse du site Web du ministère de la Justice est http://canada.justice.gc.ca

6.2 B. Lois appliquées et règlements connexes

La Ministre assume l'entière responsabilité de l'application des lois suivantes devant le Parlement :

Loi sur l'annulation du mariage (Ontario)	*L.R.C. 1970, chap. A-14*
Loi sur la preuve au Canada	*L.R., chap. C-5*
Loi sur la Convention Canada-Royaume-Uni Relative au jugement en matière civile et commerciale	*L.R., chap. C-30*
Déclaration canadienne des droits	*1960, chap. 44*
Loi sur l'arbitrage commercial	*L.R., chap. 17 (2e suppl.)*
Loi sur les contraventions	*1992, chap. 47*
Loi sur la responsabilité de la Couronne et Les poursuites contre la Couronne	*L.R., chap. C-50*
Loi sur le divorce	*L.R., chap. 3 (2e suppl.)*
Loi sur les biens en déshérence	*L.R., chap. E-13*
Loi sur l'extradition	*L.R., chap. E-23*
Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales	*L.R., chap. 4 (2e suppl.)*
Loi sur la Cour fédérale	*L.R., chap. F-7*
Loi sur les armes à feu	*1995, chap. 39*
Loi sur l'enrôlement à l'étranger	*L.R., chap. F-28*
Loi sur les mesures extraterritoriales étrangères	*L.R., chap. F-29*
Loi sur les criminels fugitifs	*L.R., chap. F-32*
Loi canadienne sur les droits de la personne	*L.R., chap. H-6*
Loi sur l'identification des criminels	*L.R., chap. I-1*
Loi relative à la Convention internationale Sur les contrats de vente de marchandises	*1991, chap. 13*
Loi d'interprétation	*L.R., chap. I-21*
Loi sur les juges	*L.R., chap. J-1*
Loi sur le ministère de la Justice	*L.R., chap. J-2*
Loi sur la Commission du droit au Canada	*1996, chap. 9*
Loi sur le mariage (degrés interdits)	*1990, chap. 46*
Loi sur l'entraide juridique en matière criminelle	*L.R., chap. 30 (4e suppl.)*
Loi sur les langues officielles	*L.R., chap. 31 (4e suppl.)*
Loi sur les secrets officiels	*L.R., chap. O-5*
Loi sur les recours consécutifs à une Interruption des services postaux	*L.R., chap. P-16*
Loi canadienne sur les prises	*L.R.C. 1970, chap. P-24*
Loi sur les Lois révisées du Canada, 1985	*L.R., chap. 40 (3e suppl.)*
Loi sur les infractions en matière de sécurité	*L.R., chap. S-7*
Loi sur l'immunité des États	*L.R., chap. S-18*
Loi sur la révision des lois	*L.R., chap. S-20*
Loi sur les textes réglementaires	*L.R., chap. S-22*
Loi sur la Cour suprême	*L.R., chap. S-26*
Loi sur la Cour canadienne de l'impôt	*L.R., chap. T-2*
Loi sur la Convention des Nations Unies Concernant les sentences arbitrales étrangères	*L.R., chap. 16 (2e suppl.)*
Loi sur les jeunes contrevenants	*L.R., chap. Y-1*

La Ministre partage la responsabilité de l'application des lois suivantes devant le Parlement :

Loi sur l'accès à l'information	*L.R., chap. A-1 (président du Conseil du Trésor)*
Loi sur les connaissements	*L.R., chap. B-5 (ministre des Transports)*
Code criminel	*L.R., chap. C-46 (solliciteur général du Canada et ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire)*
Loi sur la protection des renseignements personnels	*L.R., chap. P-21 (président du Conseil du Trésor)*

6.3 Rapports annuels prévus par la loi et autres rapports ministériels

Légende

P - copie papier disponible
É = copie électronique disponible sur le réseau du ministère de la Justice

1998-1999 Rapport sur les plans et les priorités	É
1999-2000 Rapport sur les plans et les priorités	É
Aperçu des activités et des réalisations récentes, ministère de la Justice du Canada août 1999	É
Aperçu des activités et des réalisations récentes, ministère de la Justice du Canada août 1998	É
Budget des dépenses, Partie III	É
Cadre de recherche relatif à l'initiative sur les pensions alimentaires pour enfants	É
Charte canadienne des droits et libertés	É
Dispositions canadiennes sur la garde et les droits de visite : une comparaison législative	É
Engagement de garder la paix (JUS-P-696)	P
État des réalisations 1998-1999 et plan d'action 1999-2002 Mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*	É
Étude du régime de mandat autorisant le prélèvement pour analyse génétique : - Réponse du gouvernement au Neuvième rapport du Comité permanent de la justice et des droits de la personne.	É
Guide de base concernant la Loi sur les armes à feu, ses règlements d'application et des documents d'appui	P, É
Introduction à la législation canadienne sur les armes à feu À l'intention des peuples autochtones du canada (Questions et Réponses)	P, É
La législation canadienne sur les armes à feu simplifiée	P, É

La Loi sue les langues officielles de 1988 Cette brochure fournit un aperçu général de la Loi, ainsi que des explications de base concernant les mesures législatives et autres, l'administration de la justice, le service au public et langue de travail, la participation des deux groupes linguistiques et la promotion des minorités linguistiques, de même que le traitement des plaintes et l'éventuel recours judiciaire	P
La Loi sur la corruption d'agents publics - Un guide	É
La Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents - Une nouvelle loi - une nouvelle approche	É
La protection des Canadiens et de leur famille – Mesures visant les délinquants violents à risque élevé	P
La violence est inacceptable peu importe la langue (JUS-P-677)	P, É
Le ministère de la Justice du Canada	É
Le point sur les armes à feu - Bref historique du contrôle des armes à feu au Canada	P, É
Le secret du petit cheval (JUS-P-533) Un livre pour enfants qui leur explique qu'ils n'ont pas à respecter le secret sur l'exploitation sexuelle.	P, É
Le système de justice au Canada	É
Le système des tribunaux au Canada (JUS-P-703)	P, É
Les choix qui s'offrent à vous : Pour régler des différends	É
Les droits de garde et de visite des enfants : analyse comparative de lois étrangères	É
Les droits des victimes - participer sans entraver : Réponse au quatorzième rapport du Comité permanent de la Justice et des droits de la personne	É
Les recours et réparations offerts aux victimes de discrimination raciale au Canada et à l'étranger	É
L'essentiel : un guide de rédaction des lois et règlements fédéraux	É
Lignes directrices fédérales sur les pensions alimentaires pour enfants : Cahier d'application pour les parents	É

Lignes directrices fédérales sur les pensions alimentaires pour enfants : Cahier d'application détaillé	É
Lois constitutionnelles de 1867 à 1982	É
Pensions alimentaires pour enfants : Guide des nouvelles lignes directrices fédérales	É
Programme d'accès aux études de droit pour lies autochtones	É
Programme canadien concernant les crimes de guerre - Rapport annuel 1998-1999	É
Recueil de décisions relatives à la Charte canadienne des droits et libertés	É
Règlement sur l'entreposage sécuritaire des armes à feu - Pamphlet	P, É
Règlement sur l'exposition sécuritaire des armes à feu – Pamphlet	P, É
Règlement sur le transport sécuritaire des armes à feu – Pamphlet	P, É
Règlements *Loi sur les armes à feu* – Mars 1998	P, É
Réponse du gouvernement du Canada au Rapport du Comité mixte spécial sur la garde et le droit de visite des enfants – Stratégie de réforme	É
Si votre paiement fédéral a été réduit...Aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales	É
Stratégie de développement durable	É
Stratégie de recherche pour l'étude du respect des ordonnances de pensions alimentaires pour enfants et du défaut de paiement	É
Tables fédérales simplifiées de pensions alimentaires pour enfants : un à quatre enfants	É
Tables fédérales simplifiées de pensions alimentaires pour enfants : cinq enfants ou plus	P
Un aperçu de la législation canadienne sur les armes à feu - (Mini Guide) Questions et réponses concernant la Loi sur les armes à feu, ses règlements et les documents d'appui.	P, É

7.0 Index

A

Administration, 7, 30, 47
Aide juridique, 29
Armes à feu, 3, 19, 21, 26, 39, 53, 54, 55, 56
Autochtones, 2, 6, 16, 17, 28, 29, 30, 47, 48, 53, 55
  Programme d'assistance parajudiciaire aux autochtones, 16, 29

B

Bureaux régionaux, 48

C

Cadre juridique du gouvernement, 47
Charte canadienne des droits et libertés, 17, 53, 55
Child Support, 39
Code criminel, 21, 22, 23, 25, 52
Commerce électronique, 17
Commission canadienne des droits de la personne, 29, 32
Commission du droit, 18, 35
Common law, 48
Conduite avec facultés affaiblies, 21
Contributions, 23, 24, 38
Cour fédérale, 51
Cour suprême du Canada, 19, 26, 51
Cruauté envers les animaux, 2, 21, 22

D

Déclaration canadienne des droits, 51
Drogues, 21, 45
Droit civil, 16, 48, 50
Droit et orientation, 7, 13, 47
Droit international, 25, 47
Droit pénal, 15, 22, 33, 47

E

Égalité des sexes, 31
Enfants, 6, 14, 15, 16, 18, 25, 26, 28, 33, 38, 53, 54, 55, 56
Exploitation sexuelle, 54
Extradition, 1

F

Femmes, 26, 28

G

Garde et droit de visite, 15
Gestion ministérielle, 47, 48, 50
Gouvernement-en-direct, 10

I

Immigration, 48

J

Jeunes, 1, 3, 16, 18, 19, 28, 33, 39, 47
Jeunes contrevenants, 1, 18
Justice sociale, 2

L

Loi
  Code criminel, 21, 22, 23, 25, 52
  Loi canadienne sur les droits de la personne, 29, 51
  Loi sur l'extradition, 51
  Loi sur la protection des renseignements personnels, 10, 52
  Loi sur le divorce, 51
  Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, 54
  Loi sur les armes à feu, 51, 53, 55, 56
  Loi sur les contraventions, 51
  Loi sur les jeunes contrevenants, 52
  Loi sur les juges, 51
  Loi sur les langues officielles, 51, 53
  Loi sur les secrets officiels, 51
  Loi sur les textes réglementaires, 51

M

Mandat, 10, 21, 26, 53
Mandate, 45
Mission, 45

P

Paiements de transfert, 39, 44
Pensions alimentaires pour enfants, 3, 14, 24, 39, 53, 55, 56
Personnes handicapées, 28
Prévention du crime, 1, 3, 16, 18, 24, 25, 27, 33, 38
Produits de la criminalité, 1, 4, 20

R

Règlement des conflits, 16, 24
Réorganisation, 11
Ressources humaines, 31

S

Secteurs d'activités, 46
  Administration, 7, 30, 47
  Droit et orientation, 7, 13, 47
Secteurs d'activités
  Administration, 47
  Droit et orientation, 47
  Services aux clients gouvernementaux, 46
Services administratifs, 47
Services aux clients gouvernementaux, 46
Services juridiques, 3, 4, 5, 6, 9, 10, 11, 34, 35, 45, 46, 48
Services juridiques ministériels, 48
Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime, 27
Subventions, 27, 38

T

Transfer Payments, 44

V

Victimes, 1, 15, 16, 20, 21, 33, 54
Violence, 2, 14, 24, 54
Violence familiale, 2, 14, 24